AUJOURD'HUI

Réactions mitigées au maintien de l'étiquetage
page B-1

Valenzuela fera-t-il aussi bien que Hooton ce soir contre les Expos?
page D-1

Ciaccia relie Boivin à une affaire louche
page C-1

Nous devons apprendre à dire non (Pelletier)
page A-8

Dougherty a songé à démissionner
page A-5

gem casino
Voir pages E-14 E-10 + E-11

LE SOLEIL

85e année, no 243
116 pages 10 cahiers • •

QUÉBEC, MERCREDI 14 OCTOBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) $1.85
• • Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

LE SOLEIL contente son monde... 647-3333

La bataille constitutionnelle dans les écoles

MONTREAL (PC) — Le gouvernement du Québec vient de transporter le débat constitutionnel dans les écoles, en distribuant aux professeurs d'histoire, pour utilisation lors de leurs cours, de la documentation étayant son opposition au projet de rapatriement d'Ottawa.

La documentation comprend une brochure intitulée "Minute, Ottawa", et le texte d'un discours du premier ministre René Lévesque sur le récent jugement constitutionnel de la Cour suprême du Canada.

Cette littérature, envoyée à tous les professeurs d'histoire de niveau secondaire enseignant à une classe de 11ème, est accompagnée d'une lettre du ministère des Affaires intergouvernementales indiquant que les étudiants "devraient être mis au courant du dossier constitutionnel".

Un porte-parole du ministère des Affaires intergouvernementales a nié qu'il y ait un motif politique derrière la distribution de cette documentation. Selon Jean-François Cloutier, "nous avons eu beaucoup de demandes de la part d'étudiants relativement au dossier constitutionnel, et nous avons pensé que ce serait une façon de couvrir la question".

Mais la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a décidé, hier, d'interdire l'utilisation de cette documentation dans les 55 écoles relevant de sa juridiction.

Selon le président de la CECM, la brochure et le discours ont une "forte saveur politique" et n'ont de plus pas été soumis au préalable à la commission pour approbation.

"Notre politique consiste à ne rien laisser distribuer dans nos écoles qui n'ait été approuvé au préalable", devait-il ajouter. "Il ne doit y avoir aucune considération politique dans l'enseignement que nous dispensons à nos étudiants".

Selon le président de la Provincial Association of Protestant Teachers (PACT), M. Harvey Weiner, le dossier constitutionnel peut faire l'objet de discussions dans les écoles, mais à la condition que tous les points de vue soient entendus.

"De toute évidence, il s'agit présentement d'une machination à sens unique qui ressemble fort à de la propagande politique", devait-il préciser.

On ne sait pas combien de copies du matériel en question ont été envoyées à des professeurs, mais on sait que 270,000 copies ont été imprimées.

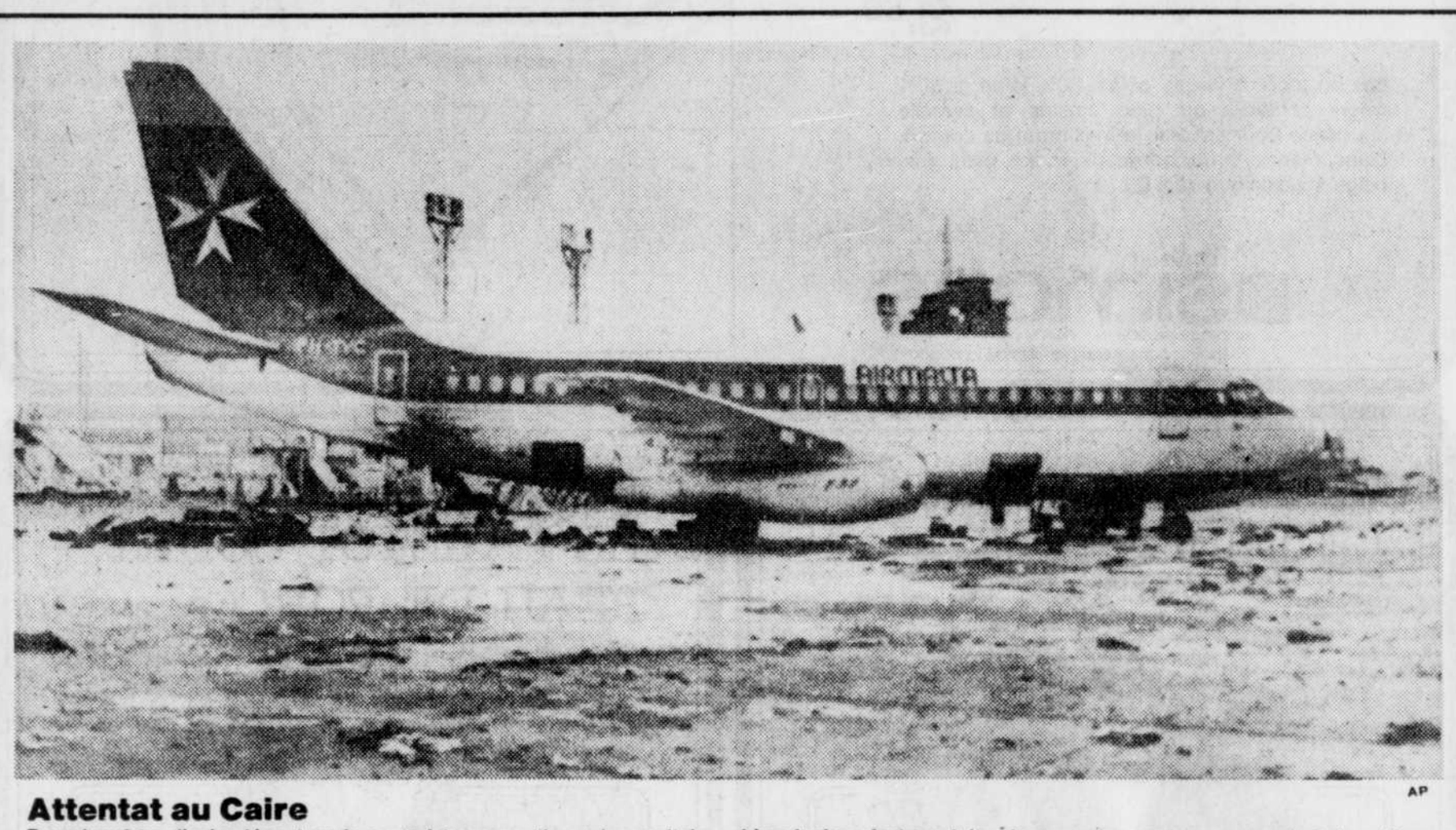

AP

Attentat au Caire

Deux bombes, dissimulées dans la soute à bagages d'un avion maltais qui avait fait escale en Libye, ont explosé hier, tuant deux personnes. L'explosion s'est produite alors que les passagers venaient de quitter l'appareil.
détails, page G-1

Certaines catégories de travailleurs

La retraite facultative à 60 ans

par Pierre MARTEL

L'adoption d'une loi abolissant la retraite obligatoire ne constitue qu'une première étape dans une réforme globale des régimes de retraite au Québec. Dans quelques mois, elle sera suivie d'une loi permettant la retraite facultative à 60 ans pour certaines catégories de travailleurs.

C'est ce qu'a répété souvent, hier, le ministre d'Etat au développement social, M. Denis Lazure, dans le cadre de la commission parlementaire étudiant le projet de loi numéro 15.

Le ministre a dû répondre à maintes reprises à des députés de l'Opposition et à des représentants d'associations qui lui ont reproché de mettre la charrue avant les boeufs.

En effet, ceux-ci auraient préféré que le gouvernement mette de l'ordre dans les régimes supplémentaires privés et le régime public de rentes du Québec de façon à assurer de meilleures retraites aux citoyens de la province avant de légiférer sur l'abolition de l'âge de la retraite.

"Si les travailleurs ou les travailleuses avaient accès à de bonnes retraites, ils ou elles n'auraient pas à envisager de se retirer du marché du travail au-delà de l'âge de 65 ans. En fait, l'abolition de l'âge obligatoire de la retraite, si elle répond à des motifs comme la peur de se sentir inutile après la retraite ou le besoin de poursuivre des activités professionnelles, répond davantage à un motif économique", de préciser le député de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Voir A-2, RETRAITE

☐ autre nouvelle, page B-11

sondage gallup

Les conservateurs en tête

OTTAWA (d'après PC) — Pour la première fois depuis les élections générales fédérales de 1980, la popularité des libéraux a légèrement fléchi, cédant la première place aux conservateurs, révèle un sondage Gallup publié hier.

"Il nous arrive rarement de surclasser les libéraux dans un sondage Gallup et nous en sommes contents", a déclaré aux journalistes un Joe Clark rayonnant, au moment d'entrer en réunion avec ses députés.

Tandis qu'ils se préparaient à la rentrée parlementaire d'aujourd'hui, après trois mois de vacances, les députés de tous les partis ont déclaré, dans des interviews, que le gouvernement devrait tenir compte du mécontentement du corps électoral.

M. Clark a demandé aux conservateurs de se tenir prêts à la bataille, aujourd'hui, aux Communes, afin d'exiger du gouvernement des solutions aux maux économiques du pays, notamment à celui de l'escalade des taux de l'intérêt hypothécaire.

Effectué en septembre, le sondage indique que 39 pour 100 des votants sont en faveur des conservateurs, contre 38 pour 100 aux libéraux, 20 pour 100 au Nouveau Parti démocratique et 3 pour 100 aux autres partis.

Sur plus de 1,000 personnes interviewées, 26 pour 100 se sont déclarés indécises.

Le message

Pour M. Pierre Deniger, député libéral de Laprairie, le sondage constitue "un message à notre gouvernement lui enjoignant de résoudre les problèmes du peuple". Il parle notamment du chômage, des taux de l'intérêt et de la valeur du dollar.

M. Allan MacEachen, ministre fé-

Voir A-2, SONDAGE

sommaire

Annonces classées	H-3 à H-13
Arts et spectacles	E-6 à E-9
Bridge	H-13
Carrières et professions	G-2
Consommation	B-1 à B-9
Décès	H-15
Economie-finance	F-1 à F-4
Editorial	A-4
Feuilleton	E-8
Hier et aujourd'hui	C-6
Horoscope	H-12
Information régionale	A-7 à A-9
Monde	G-1 à G-11, H-1 à H-15
Mot mystère	H-5
Mots croisés	H-11
Où aller à Québec	E-9
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	H-6
Pierre Champagne	A-10
Télévision	E-8

météo

Ensoleillé avec passages nuageux, aujourd'hui et demain.
détails, page H-3

Trudeau affirme avoir fait des compromis importants

par Michel C. AUGER

OTTAWA (d'après PC) — Les premiers ministres Pierre Trudeau et William Bennett se sont entretenus pendant plus de trois heures, hier, à Ottawa, dans l'espoir de préparer la voie à une nouvelle conférence constitutionnelle qui pourrait avoir lieu mardi prochain.

M. Bennett, président de la Conférence des premiers ministres provinciaux, doit répondre dès aujourd'hui à l'invitation de M. Trudeau de tenir une conférence fédérale-provinciale sur la constitution mardi prochain à Ottawa.

M. Bennett s'est abstenu de tout commentaire sur sa rencontre avec M. Trudeau préférant d'abord en discuter avec ses collègues des neuf autres provinces.

Quant à M. Trudeau, il s'est dit encouragé de voir M. Bennett prendre la peine de consulter ses collègues, "ce qu'il ne ferait pas si nous n'avions pas fait quelques progrès, je suppose".

Le premier ministre fédéral a affirmé avoir fait des "compromis importants" sur sa position consitutionnelle.

"J'ai mis ma position sur la table et M. Bennett va en discuter avec ses collègues et il a mis sa position sur la table et je vais y réfléchir", a déclaré M. Trudeau, qui a refusé de donner plus de détails.

Le premier ministre fédéral a cependant ajouté que la position qu'il avait "mise sur la table" était différente de la proposition de la réforme consitutionnelle qui est présentement devant la Chambre des communes.

Voir A-2, TRUDEAU

Solidarité acquiert L'Unique

par Denis ANGERS

Regroupement d'importance, ce matin, dans le domaine de l'assurance à Québec. En vertu d'un accord de principe conclu hier soir, La Solidarité compagnie d'assurances-vie acquiert L'Unique et cinq autres composantes du groupe Unigesco.

Cette acquisition débouchera, d'ici au 1er janvier 1982, sur la fusion des deux firmes

Voir A-2, SOLIDARITÉ

Réouverture de deux magasins Paquet-Syndicat

par Denis ANGERS

Réouverture dès décembre de deux magasins Paquet-Syndicat, l'un au centre-ville de Québec et l'autre à Place Laurier de Sainte-Foy; transformation des quatre derniers étages de l'immeuble Paquet en espaces à bureaux; liquidation des créances dues à la Banque Nationale du Canada et à la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec; conclusion d'un concordat avec les créanciers ordinaires en vertu duquel ces derniers récupéreront le quart des sommes qui leur sont dues...

Telles sont les grandes lignes du programme de relance de la chaîne de magasins Paquet-Syndicat qu'a soumis, hier, le président de l'entreprise, M. Jean-Yves Laurin, à l'assemblée de 294 créanciers de la compagnie. Un programme que ces derniers ont adopté à leur immense majorité et qui, soutient M. Laurin, permettra de faire revivre, du moins partiellement, la vénérable institution québécoise de commerce de détail.

En fait, cette possible relance de Paquet-Syndicat procède du succès qu'a connu, depuis mai dernier, le processus de liquidation des actifs de la compagnie, une liquidation orchestrée par les mandataires des créanciers garantis: la Banque Nationale et la Fédération des caisses d'entraide. Depuis cinq mois en effet,

Voir A-2, REOUVERTURE

LE MARCHÉ BOURSIER

Innovation, aujourd'hui, dans les pages consacrées à l'économie-finance. Afin de regrouper de manière encore plus cohérente les plus importantes des rubriques relatives au marché boursier, LE SOLEIL publiera dorénavant, sous un même titre, les cours des Bourses de Toronto, New York, Américaine et Montréal. S'y adjoindront régulièrement les options transigées, les dividendes payés ainsi que les fonds mutuels. Le tout sous le thème "Le marché boursier". C'est là un regroupement qui, en toute logique, évitera au lecteur d'avoir à chercher, un peu partout, les cours des principaux marchés boursiers.

page F-2

On connaît not'monde!
METRO
Nos prix spéciaux de la semaine en pages G-5 + G-6 + G-7

TRUDEAU

(Suite de la première page)

M. Trudeau a d'ailleurs affirmé qu'il ne demanderait pas à la chambre d'entreprendre l'étude finale de son projet tant qu'il n'aurait pas parlé de nouveau avec M. Bennett.

C'était la première rencontre entre les deux hommes depuis la décision de la Cour suprême du Canada sur la légalité du projet fédéral.

La cour a statué que le projet était légal bien qu'il violait les conventions constitutionnelles canadiennes.

M. Trudeau avait d'abord offert de rencontrer M. Bennett la semaine dernière en Colombie-Britannique avant d'accepter de retarder leurs entretiens jusqu'à hier.

Entre-temps, les premiers ministres ont résolu de se réunir lundi, à Montréal, pour décider de la stratégie à adopter. Trudeau a exprimé le désir de rencontrer les premiers ministres provinciaux le jour suivant.

Avant de rencontrer M. Bennett, M. Trudeau s'est entretenu au téléphone avec le chef du Nouveau Parti démocratique, Ed Broadbent.

Un porte-parole de M. Broadbent a indiqué que Trudeau voulait obtenir des éclaircissements sur la position qu'adoptera le NPD en chambre vis-à-vis le projet de rapatriement unilatéral de la constitution. Mais l'échange n'aurait donné lieu à aucune négociation.

Le NPD a déjà fait savoir qu'il retirerait son appui au projet Trudeau à moins que ce dernier ne convoque une conférence des premiers ministres dans un ultime effort pour s'entendre avec les provinces.

Trudeau avait d'abord proposé la tenue d'une conférence des premiers ministres pour hier, puis pour demain et finalement l'a remise à mardi prochain quand les premiers ministres ont refusé de s'amener à Ottawa au pas de course.

Prix Nobel de la paix

OSLO (AFP) — Le prix Nobel de la paix pour 1981 a été attribué au Haut-commissariat aux réfugiés des Nations-Unies. Le HCR, dont le siège est à Genève, est ainsi récompensé pour la seconde fois. Il avait déjà reçu le prix en 1954.

L'organisation avait été créée par les Nations-Unies en 1951.

C'est la quatorzième fois qu'une organisation reçoit le prix.

Les statuts de la fondation Nobel prévoient que le prix peut être attribué à plusieurs reprises à une même organisation. C'est ainsi que la Croix-Rouge internationale avait reçu le prix en 1917, en 1945 et en 1963.

Ces dix dernières années, le prix est allé deux fois à des organisations: en 1969 à l'Organisation internationale du travail, et en 1977 à Amnesty International.

Le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés a été fondé pour trois ans en 1951, pour résoudre les problèmes que posait à l'Europe occidentale l'afflux de réfugiés en provenance d'Europe de l'Est.

Le HCR, dont le budget provient des donations régulières de 40 pays et de contributions volontaires des membres des Nations-Unies, gère les problèmes d'environ 10 millions de réfugiés de tous les continents, non compris l'Europe pour laquelle le CIM (Comité intergouvernemental pour les migrations) a pris la relève depuis quelques années.

Le HCR est dirigé actuellement par l'ancien premier ministre danois Poul Hartling qui exerce les fonctions de haut commissaire.

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Le marché a fléchi à l'ouverture de la séance, ce mercredi matin, à la Bourse de Montréal.

CAE Industries recule de ⅜ à $9¾, Hiram Walker perd ⅛ à $23½, Imperial Oil A fléchit de ⅛ à $26⅞, Gulf tombe de ⅛ à $19 et Banque de Montréal régresse de ⅛ à $26⅜, tandis que Banque Toronto Dominion grimpe de ⅛ à $29⅛ et que Dominion Textile demeure inchangé à $17.

SOLIDARITÉ

(Suite de la première page)

d'assurances-vie, fusion qui dotera le nouveau groupe d'un portefeuille évalué à pas moins de $2 milliards et d'actifs atteignant les $100 millions.

Joint ce matin par LE SOLEIL, le président de La Solidarité, M. Albert Boulet, s'est félicité d'un tel accord qui permettra de procéder à une mise en commun de ressources humaines et financières. De par son ampleur dédoublée, la nouvelle compagnie pourra en outre assurer à ses clients des services accrus et commercialiser des produits nouveaux, dans le marché de l'assurance.

Ne voulant pas dévoiler le montant de la transaction avant que les conseils d'administration des deux parties en aient été informés, M. Boulet a par ailleurs souligné que l'association des deux groupes en un seul n'aurait probablement pas d'effets négatifs sur le personnel à leur emploi. Au contraire, a-t-il dit, la taille considérable de la nouvelle compagnie ouvre la porte à une probable expansion des cadres.

La fusion entre La Solidarité et L'Unique fait aussi passer sous le contrôle de la première un quintette de compagnies liées au secteur de l'assurance. Il s'agit de L'Unique, compagnie d'assurances générales, d'Unicour (l'ex-Fondation Universitas), des courtiers Hallé, Couture et Associés, de l'Unique (ressources techniques) et de Hallé, Couture Limitée.

L'accord paraphé tard hier permet par ailleurs au futur groupe d'envisager une couverture de tout le territoire québécois. Jusqu'à maintenant en effet, La Solidarité maintenait ses assises dans l'Est du Québec ainsi qu'en Abitibi et à Laval alors que L'Unique était fortement présente à Montréal, Trois-Rivières et Québec. De poser ce matin un porte-parole de La Solidarité, "nous tirerons de cette transaction une complémentarité qui nous permettra d'être présents aux quatre coins du Québec".

Les conventions de vente et d'achat intervenues hier restent maintenant à être autorisées par le gouvernement du Québec, notamment par le biais de l'adoption d'un projet de loi privée devant l'Assemblée nationale. Cette ratification devrait toutefois n'être tout au plus qu'une affaire de quelques mois, sinon quelques semaines.

RETRAITE

(Suite de la première page)

Réforme

Tout en acceptant les arguments soulevés par l'Opposition et par certaines associations comme par exemple la Fédération de l'âge d'or du Québec, le ministre Lazure réplique qu'il a choisi de commencer par l'abolition de l'âge obligatoire de la retraite pour plusieurs raisons.

"D'une part, nous trouvons important de procéder ainsi parce qu'avec l'abolition de l'âge obligatoire de la retraite, nous mettons fin à une forme de discrimination qui est celle par l'âge. D'autre part, nous viendrons dans quelques mois avec d'autres étapes dans notre projet de réforme globale des régimes de retraite", explique-t-il.

Ainsi, dans une deuxième étape, au printemps ou à l'automne 1982, le ministre d'État au développement social prévoit déposer un projet de loi rendant facultative la retraite à 60 ans pour certaines catégories de travailleurs. Au départ, le projet de loi toucherait les personnes souffrant d'invalidité à plus de 25 pour 100 et celles souffrant de maladies professionnelles.

Quelques mois plus tard, une troisième étape devrait intervenir. Il s'agirait alors de mettre de l'ordre dans les quelque 5,000 régimes supplémentaires de retraite du secteur privé.

Tous les aspects des régimes privés seraient touchés, notamment la transférabilité des régimes de retraite, l'identification de la contribution de l'employeur, la rente au conjoint survivant et une surveillance accrue des fonds de pension.

SONDAGE

(Suite de la première page)

déral des Finances, qui doit déposer un nouveau budget au parlement d'ici la fin du mois "devra en prendre note" a dit M. Deniger.

Quant à M. Michael Wilson, député conservateur de la circonscription torontoise d'Etobicoke-centre, il estime que le dernier sondage reflète un courant apparu depuis quelques mois: la perte de popularité des libéraux au profit des conservateurs.

Ce virage de l'opinion, dit-il, est le résultat du "gâchis économique dont les libéraux sont responsables".

Pour sa part, M. Ian Deans, leader parlementaire du NPD et député de Hamilton Mountain, estime que le gouvernement n'a cessé d'ignorer les vrais problèmes qui préoccupent les Canadiens.

"Le gouvernement a négligé ses responsabilités et consacré trop de temps à la constitution."

En cas d'élections, les conservateurs seraient en mesure de former un gouvernement, voire majoritaire, avec 39 pour 100 des votes, car traditionnellement le gros de l'électorat libéral est concentré au Québec. En d'autres termes, les 38 pour 100 dont bénéficient les libéraux ne se traduisent pas nécessairement par des sièges aux Communes à l'échelle nationale.

Depuis le mois d'août, les libéraux, révèle le sondage, ont perdu 4 pour 100 des voix, tandis que le NPD en a gagné autant et les conservateurs se sont maintenus à 39 pour 100.

Le tableau ci-dessous ne tient compte que des électeurs à l'opinion arrêtée. Le mois indiqué est celui de l'interview, consacrée à cette question: "Si des élections fédérales se déroulaient aujourd'hui, vous iriez voter pour le candidat de quel parti?"

	Libéral	Conservateur	Néo-démocrate	Autres
Elections de février 1980	44	32	20	3
Sondages ultérieurs				
avril 1980	49	28	20	3
juin	47	31	20	3
septembre	50	29	19	2
décembre	44	34	20	2
janvier 1981	40	34	23	3
février	42	37	19	2
mars	46	35	18	2
avril	43	37	19	1
mai	42	37	18	3
juin	43	36	19	2
juillet	44	37	18	2
août	42	39	16	3
septembre	38	39	20	3

A noter que les pourcentages arrondis ne donnent pas toujours exactement 100.

REOUVERTURE

(Suite de la première page)

les ventes d'actifs et d'inventaires ont permis de rembourser entièrement les sommes dues à la banque et d'éponger sensiblement les créances hypothécaires détenues par la fédération.

"Les résultats financiers de la liquidation ont été bien au-delà de ce qu'on en attendait, soutenait hier le procureur de la fédération dans ce dossier, Me Pierre Martin." Tellement que, du moins selon le président Laurin de Paquet-Syndicat, il devient possible plus que jamais de réussir à faire revivre la dernière chaîne de magasins à rayons entièrement contrôlée par des intérêts québécois.

Le projet parrainé par le président Laurin — et accepté par 284 des 294 créanciers présents à Québec, hier — comprend quatre volets.

Premièrement, les créanciers acceptent de se partager une somme de $1,7 million, au chapitre de créances non garanties. Cette condition a déjà été remplie, hier.

Deuxièmement, la requête de mise en faillite intentée à l'endroit de la compagnie Paquet-Syndicat Ltée est annulée. En ce sens, de poser M. Laurin, la cause sera donc portée, le plus tôt possible, devant la cour supérieure.

Troisièmement, les créanciers garantis (Banque Nationale et Caisses d'entraide) se retirent du dossier, une fois leurs créances récupérées. C'est déjà le cas pour la banque qui est "payée au complet". De plus, les mandataires disposent aujourd'hui de $3 millions de réserves, somme qui pourrait régler largement les sommes dues aux caisses d'entraide.

Quatrièmement, ayant retrouvé leurs droits de gérance, les administrateurs de Paquet-Syndicat rouvrent les magasins du centre-ville et de Place Laurier, dans ce dernier cas après entente préalable avec le propriétaire du centre commercial: Marathon.

Globalement, estime M. Laurin, ce plan de relance a de bonnes chances de succès, d'autant plus que le groupe qu'il dirige s'est acquis les garanties de financement requises auprès d'une institution bancaire autre que la Banque Nationale.

Assez attrayant pour être ratifié par l'immense majorité des créanciers de Paquet-Syndicat, le projet de M. Laurin soulève toutefois des réserves auprès des actuels gestionnaires de la compagnie.

D'une part en effet, la Banque Nationale s'est constitué une réserve pour "créances potentielles" évaluée à $3 millions. Et ce, pour se prémunir contre des poursuites intentées par les concessionnaires et les employés syndiqués de Paquet-Syndicat. Cette affectation de liquidités à un fonds de réserve empêche donc que les créances dues à la fédération soient rapidement liquidées. D'où premier obstacle au projet de M. Laurin.

Par ailleurs, soutient Me Martin, la réouverture des deux magasins, chez Paquet du centre-ville et à Place Laurier, nécessitera des investissements massifs, notamment pour acquérir les inventaires nécessaires à toute relance. Ce qui ne l'empêche pas d'affirmer que la fédération est disposée à souscrire à ce programme, à la condition expresse qu'on lui rembourse son dû, soit environ $4,1 millions. Sinon, il ne lui reste d'autre choix que de poursuivre la liquidation des derniers actifs du groupe Paquet-Syndicat.

le mot du jour

Sans détour

Dans la signalisation routière, on voit: rue "barrée" et rue "fermée". Un lecteur veut savoir laquelle des deux est la bonne. C'est la première. L'autre est une mauvaise traduction de "road closed".

Pierre BELLEAU

LA QUOTIDIENNE
1-1-2
Tirage de mardi
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 18h30
Samedi: 9h00 à 12h00
647-3233 RENSEIGNEMENTS
647-3394 REDACTION
LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, GIK 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

au trente et un pour homme
VENTE
BAS SPORT SIMONS
2.89
bas en tricot à larges côtes, 50% laine et 50% nylon. contours du pied ajustés et semelle coussinée pour assurer le maximum de confort. blanc, marine, brun, bordeaux, moka, bleu, gris, beige. taille unique. rég. $3.79
la maison simons
place ste-foy,... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

au trente et un pour homme
LE LONG PARKA

■ *à bourre de duvet et polyester*
le long parka, robuste pour le grand froid dans son tissu 56% coton et 34% nylon. doublure de nylon matelassée et bourre moitié polyester, moitié duvet. grandes poches à rabat avec ruban de nylon adhésif, fermoir sous patte et capuchon bordé de fourrure. taupe. 36 à 46. $190.
la maison simons
place ste-foy,... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

au trente et un pour homme
LE PALETOT COURT, PEAU DE PORC

■ *doublé peluche, effet mouton rasé*
le paletot court en souple peau de porc, doublé de peluche à effet mouton rasé. découpes à surpiqûres doubles, boutonnières renforcées, patte de serrage aux poignets, pli d'aisance médian. taupe. 36 à 46. une exclusivité simons $315.
la maison simons
place ste-foy,... place de l'hôtel de ville.
maintenant... aux galeries de la capitale

Les Affaires culturelles font le ménage dans leurs biens immobiliers

réjean lacombe

Le ministère des Affaires culturelles fera bientôt maison nette. LE SOLEIL a en effet appris que ce ministère, dirigé par le ministre Clément Richard, se départira bientôt de plusieurs de ses biens immobiliers.

Actuellement, les fonctionnaires du ministère mettent la dernière main à l'inventaire des biens immobiliers qui appartiennent au ministère des Affaires culturelles. Parallèlement, un plan d'action visant à remettre entre d'autres mains ces biens immobiliers est sur le point de voir le jour.

Cette décision qui a été confirmée par le ministre Clément Richard, fait suite au rapport publié le 10 juin 1980, par la Commission Lapalme. Un haut fonctionnaire du ministère a de plus précisé au SOLEIL que les restrictions budgétaires gouvernementales avaient amené le ministère à agir de la sorte.

Tout laisse croire que ces biens immobiliers pourraient être remis aux municipalités, aux commissions scolaires à des organismes sociaux et même à des intérêts privés. Il n'est pas exclu également que d'autres ministères soient approchés pour se porter acquéreur de certains biens immobiliers appartenant jusqu'à maintenant au ministère des Affaires culturelles.

Ce n'est qu'au cours des derniers jours que le ministère des Affaires culturelles a informé le président de la Commission des biens culturels, M. Marcel Junius de cette décision.

Ça fait longtemps...

L'idée n'est pas nouvelle en soi. Elle trottait dans la tête de l'ancien ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois au coursde l'été de 1980. A la suite des élections du 13 avril dernier et du remaniement ministériel qui a fait passer M. Vaugeois dans les rangs des députés d'arrière-banc, le projet avait été mis temporairement sur les tablettes.

Au moment où le député de Montmorency s'est vu confier la direction de ce ministère et les compressions budgétaires aidant à hâter la prise de décision, Clément Richard a décidé de passer immédiatement à l'action.

On ignore encore à quel moment précis le ministère des Affaires culturelles se départira officiellement de ses biens immobiliers. "Une chose toutefois est sûre, souligne un haut fonctionnaire du ministère, la mise à exécution du projet ne saurait retarder."

Il y a plus d'un an, M. Vaugeois indiquait que le ministère des Affaires culturelles devait cesser de se considérer comme le seul responsable de la sauvegarde du patrimoine et se devait de partager le plus possible cette responsabilité avec ses partenaires des secteurs public et privé.

Le rapport Lapalme

En fait, les dirigeants du ministère des Affaires culturelles ont puisé largement dans les recommandations de la commission spéciale qui avait été chargée d'enquêter sur la disparition de certains biens culturels dont les boiseries de la maison Estèbe.

Cette commission qui était alors dirigée par l'ancien ministre des Affaires culturelles dans le gouvernement de M. Jean Lesage, M. Georges-Emile Lapalme, proposait un certain nombre de réorientations des politiques de protection du patrimoine de l'Etat québécois.

Actuellement, le ministère des Affaires culturelles, à lui seul, est propriétaire de 135 immeubles de valeur historique dont l'acquisition s'est faite souvent sans planification, sous la pression de situations urgentes telles que menaces de destruction ou de démolition.

La Commission Lapalme recommandait donc au ministère de se départir d'un certain nombre d'édifices d'une valeur historique dont il est devenu propriétaire au fil des années et limiter par le fait même au strict minimum l'acquisition de nouveaux immeubles.

Qu'adviendra-t-il de ces biens immobiliers que le ministère des Affaires culturelles veut se départir? Encore là, la Commission Lapalme a balisé le chemin. Les membres de cette commission demandaient rien de moins au ministère que d'intensifier ses relations avec les autres intervenants du secteur public, comme les municipalités, les commissions scolaires, les autres ministères, etc., et privé et de leur confier de plus en plus de responsabilités, comme le veut d'ailleurs l'esprit de la loi sur les biens culturels.

Quant aux immeubles que le ministère pourrait conserver, il n'est pas exclu qu'on leur confie une fonction culturelle, sociale ou communautaire.

Evidemment, cela n'empêchera pas l'intervention rapide du ministère lorsqu'un immeuble à caractère historique est sur le point de tomber sous le pic des démolisseurs. Cependant, comme le voulait la Commission Lapalme, ces immeubles pourraient être remis en circulation le plus tôt possible. Ils seraient alors offerts à des organismes ou à des individus intéressés.

Le ministère des Affaires culturelles conserverait, en fait, que les immeubles ayant une valeur culturelle intrinsèque exceptionnelle comme les musées, les centres d'apprentissage, etc.

Chaque année, la SHQ retire son aide à 2,000 proprios

par J.-Jacques SAMSON

La Société d'habitation du Québec retire chaque année depuis 1974, à près de 2,000 propriétaires bas salariés, l'aide financière qu'elle leur apportait, pour la seule raison administrative que le taux d'intérêt du prêt hypothécaire qu'ils ont contracté dépasse maintenant 12.5 pour 100, l'an.

Ce taux de 12.5 pour 100 l'an est le plafond permis dans la réglementation de la loi de l'habitation familiale que le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa a décidé de ne plus poursuivre en juin 1974. Les derniers ajustements à la réglementation avaient été apportés en janvier 1974.

"C'est le contraire du bon sens, a reconnu d'emblée, hier, un fonctionnaire chargé de l'administration de ce programme. On continue à gérer avec les normes de 1974. Au moins les 50 pour 100, sinon les deux tiers des dossiers que nous fermons chaque année le sont pour cette raison, soit entre 1,500 et 2,000 cas."

Selon M. Jean Clément, du service d'accession à la propriété à la SHQ, quelque 110,000 bénéficiaires de ce programme ont été acceptés entre 1948, année de l'adoption de cette loi et 1974. Encore 26,000 propriétaires au Québec, de maisons unifamiliales ou d'habitations à deux logis ont toujours droit à un rabais sur leur taux d'intérêt. Cette loi avait été votée pour faciliter l'accession à la propriété pour les bas salariés. Les personnes dont les demandes étaient acceptées devaient d'ailleurs occuper la maison avec leur famille, en permanence et à titre de propriétaires. La vente de la maison suspendait automatiquement le paiement des bénéfices de la loi.

Un plafond salarial et un taux d'intérêt maximum étaient prévus et ajustés périodiquement pour s'assurer de rejoindre la clientèle cible. L'aide gouvernementale pouvait atteindre $7,000 sous forme d'une remise de 2 pour 100 et plus tard de 3 pour 100 sur le taux d'intérêt, à condition que ce taux n'excède pas 12.5 pour 100 l'an, prévoyait-on dans les derniers règlements de 1974.

Parce que ce plafond n'a pas été relevé depuis, le gouvernement du Québec se retire donc de l'engagement pris envers ces propriétaires. Paradoxalement, les hommes politiques se disent en même temps à la recherche de moyens pour soulager les propriétaires victimes de la flambée des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires.

Seuls les emprunteurs qui ont pu obtenir un taux fixe lors de la négociation de leur prêt, ce que les institutions financières consentaient dans certains cas, il y a plusieurs années, sont à l'abri, expliquait M. Clément.

Un avis laconique

Lorsque le taux d'intérêt dépasse 12.5 pour 100, les bénéficiaires reçoivent un avis plutôt laconique. "(...) La Société d'habitation du Québec est consciente que vous aviez escompté ces bénéfices pour une période plus longue, mais la position de la société découle d'une volonté de ne pas privilégier un groupe de citoyens d'une façon excessive (...)" Comme les propriétaires d'habitations construites après 1974, ne sont pas admissibles, il serait injuste, explique en somme la SHQ, de venir en aide seulement à une fraction de propriétaires. La SHQ se retire donc.

"Pour ces raisons et tenant compte aussi de l'augmentation de vos revenus depuis que les bénéfices de la loi sur l'habitation familiale vous ont été accordés, la SHQ doit se satisfaire de vous avoir aidé pendant les premières années de votre achat qui sont habituellement les plus difficiles financièrement."

La SHQ, toujours dans le même avis aux bénéficiaires qu'elle abandonne, conseille à ses clients de solliciter la clémence des institutions financières. "Les bénéfices de la loi pourraient toutefois vous être redonnés si votre prêteur acceptait de réduire votre taux d'intérêt rétroactivement à la demande de renouvellement de votre emprunt."

"Nous vous prions d'informer votre prêteur en ce sens, dans les meilleurs délais, et de nous faire connaître aussitôt sa décision."

Le projet d'aéroport - satellite est abandonné

par Guy DUBE

Il n'y aura pas d'aéroport-satellite sur la rive sud de Québec ou dans la région.

Même si la nouvelle n'a pas encore été annoncée officiellement par les autorités fédérales, LE SOLEIL a appris de deux sources dignes de foi, hier soir, qu'une piste parallèle pour petits avions sera plutôt construite à l'actuel aéroport de Québec, à proximité de l'ancienne route d'accès.

Il avait déjà été question que l'éventuel aéroport-satellite soit construit à proximité de l'autoroute 20, à Bernières plus précisément, soit tout près du parc industriel Laporte.

L'ex-député unioniste Bertrand Goulet, maintenant commissaire industriel à la Corporation industrielle Laporte (pour les municipalités de Saint-Nicolas, Bernières, Saint-Rédempteur et Saint-Etienne), a lui aussi officieusement appris, hier soir, qu'il n'y aura pas d'aéroport-satellite sur la rive sud de Québec.

M. Goulet et LE SOLEIL ont en effet eu vent de cette nouvelle lors d'une réception offerte par Air Canada et la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain sur l'évolution du dossier aéroportuaire à Québec.

Le commissaire industriel a précisé qu'il aurait bien sûr préféré qu'un aéroport-satellite soit construit sur la rive sud à la place d'une piste parallèle à Sainte-Foy, mais il a reconnu que le parc industriel Laporte n'était qu'à 10 ou 15 minutes de l'aéroport de Québec, tout comme ceux de Saint-Augustin et de Beauport...

Les raisons qui ont mis aux oubliettes l'idée d'un aéroport-satellite sont le contexte économique actuel et le coût sans cesse croissant du carburant. La nouvelle serait annoncée officiellement en novembre.

Prêt pour 1984

Par ailleurs, c'est en présence de plusieurs notables, dont le ministre d'Etat aux Finances Pierre Bussières, le député de Louis-Hébert Dennis Dawson, le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, M. Michel Côté, le directeur de l'aéroport, M. Norbert Caron, et les porte-parole de Quebecair et d'Air Canada, que la nouvelle route d'accès à l'aéroport de Québec a été inaugurée, hier soir.

Longue d'un kilomètre et ayant nécessité des investissements de quelque $400,000, cette nouvelle voie d'accès est située à l'intersection de la route de l'Aéroport et de la rue Saint-Jacques, à l'Ancienne-Lorette.

Les conférenciers invités ont indiqué que l'aéroport de Québec sera fin prêt en 1984, à recevoir les dizaines de milliers de visiteurs attendus aux fêtes qui marqueront le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier au Canada, en 1534.

Les investissements apportés à l'aéroport de Québec auront été de l'ordre d'environ $9 millions, allant de l'allongement de la piste 06-24 à 9,000 pieds (déjà complété) à l'installation d'un autre carrousel à bagages, en passant par l'agrandissement de l'aérogare, des stationnements, de l'addition de pistes de service, de quais d'embarquement, etc.

Québec-Floride quotidiennement par Quebecair

par Guy DUBE

Une première dans la petite histoire de l'aviation à Québec: à compter du 10 décembre, la compagnie Quebecair offrira un vol direct quotidien Québec-Fort Lauderdale.

Ce nouveau service quotidien demeurera en force jusqu'en avril prochain. C'est devant la popularité sans cesse croissante des vacances hivernales dans le Sud que Quebecair, qui a 35 ans cette année, a décidé de rendre se service quotidien et de desservir la population de tout l'Est du Québec.

Les vols en semaine quitteront Québec à 12h10, alors que ceux du samedi et du dimanche s'effectueront à 6h du matin. L'an dernier, il n'y avait que trois vols par semaine.

Finis les BAC-III

Du même coup, les derniers appareils BAC-III au service de Quebecair depuis au-delà de 10 ans seront vendus à une firme (probablement européenne) et Quebecair opérera dorénavant seulement avec des Boeing 737, d'une capacité de 119 sièges chacun.

En février dernier, la société Quebecair s'était départie des trois F-27 qui lui restaient depuis le fâcheux accident qui avait fait 17 morts à proximité de l'Aéroport de Québec, le jeudi 19 mars 1979.

Par ailleurs, on sait que, après avoir relié directement Québec-Paris durant quelques saisons, Quebecair avait décidé de mettre un terme à ses vols transatlantiques et se départir de ses Boeing 727.

La flotte de Quebecair, à compter de la fin du mois de novembre, se limitera donc à cinq Boeing 737, si l'on fait exception des petits appareils de sa filiale Régionair, desservant la Gaspésie et la Basse-Côte-Nord.

En 1980, à l'Aéroport de Québec seulement, Quebecair a transporté 140,000 passagers; il est ainsi le plus important utilisateur de cet aéroport depuis de nombreuses années.

Québec Aviation

Par ailleurs, la société Québec Aviation Ltée, filiale de Corporation de gestion La Vérendrye, assurera, à compter de novembre, la liaison Québec-Boston. Ce lien avait été abandonné par la société Bar Harbor Airlines, l'an dernier, parce que non rentable.

La fréquence de cette liaison n'est pas encore définitive.

Depuis le mois d'avril dernier, Québec Aviation assure aux voyageurs la liaison Québec-Gatineau-Hull.

Québec Aviation, qui fête son 20e anniversaire de fondation cette année, s'est vu en outre octroyer la route Québec-Bagotville; la date d'entrée en service n'a pas encore été annoncée. Les appareils utilisés par Québec Aviation pour ces vols réguliers sont des Beechcraft B-99.

La doyenne de l'Est du Québec meurt à 104 ans

par Denis GAUTHIER

(collaboration spéciale)

LA MALBAIE — Presque à la veille de son 104e anniversaire, la doyenne des citoyens de Charlevoix, Mme Alma Bouliane, de La Malbaie, a rendu l'âme lundi midi au centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie.

Mme Bouliane est décédée des suites d'une insuffisance rénale. Elle avait été admise à l'hôpital vendredi en après-midi.

La dernière année s'était pourtant bien déroulée pour cette femme qui aurait célébré ses 104 ans le 30 octobre. Jusqu'à la fin du mois d'août, elle avait eu le temps de tricoter quelques paires de bas, chez sa fille, Mme Napoléon Savard, qui l'hébergeait à sa maison de Rivière-Mailloux.

Les premiers symptômes de la maladie sont apparus au début du mois de septembre alors que Mme Bouliane a dû être hospitalisée pour une première fois.

Mme Bouliane est née le 30 octobre 1877 à La Malbaie. Elle s'est mariée, à 26 ans, avec M. Gonzague Tremblay, de Cap-à-l'Aigle et ils ont eu cinq enfants. Ils sont d'ailleurs tous vivants. Aujourd'hui, l'aîné a 76 ans et le cadet 63 ans. Mme Bouliane laisse dans le deuil 22 petits-enfants et 31 arrière-petits-enfants.

Les obsèques seront célébrées demain en l'église de Cap-à-l'Aigle. Elle sera inhumée au cimetière de La Malbaie.

A la suite de ce décès, la doyenne des citoyens de Charlevoix est Mme Marie Harvey, de Sainte-Agnès. Cette résidante du foyer de Clermont depuis quelques années fêtera son 104e anniversaire le 15 novembre. La région compte également un autre centenaire. Il s'agit de M. Walter Ouellet, de Baie-Sainte-Catherine, qui a célébré son 100e anniversaire en mai dernier.

Le Soleil, Denis Gauthier

Mme Alma BOULIANE

Le Soleil, Raynald Lavoie

Manif pour le Petit-Pré

Malgré la manifestation organisée ce matin par les membres de la Corporation du Moulin du Petit-Pré devant le restaurant "La Fine Gueule" à Château-Richer pour s'opposer à la transformation du moulin en édifice à bureaux, le ministre des Affaires culturelles, Me Clément Richard, qui a discuté amicalement avec les manifestants, une trentaine, a maintenu sa décision de réutiliser le Moulin du Petit-Pré pour y installer le bureau d'enregistrement du comté de Montmorency qui sera localisé au rez-de-chaussée du moulin. Il envisage de plus d'aménager, au premier étage, un centre de documentation et d'interprétation de la côte de Beaupré et au dernier étage, éventuellement, les bureaux de la future municipalité régionale de comté. Tous les maires de la côte de Beaupré assistaient à la conférence de presse de Me Richard.

COMPAGNIE D'ISOLATION A VENDRE
Rentabilité assurée.
Québec métropolitain.
Ecrire à:
Dépt 5003 — Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec, Qué.
G1K 7J6

AUJOURD'HUI
Voyez les cahiers publicitaires de
• COOP
• STEINBERG
INSERES DANS CETTE EDITION

Surveillez la semaine Baldwin

REMY BEAULIEU
& ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
Examen de la vue — Lunettes
— Verres de contact
Tél.: 524-8417
376, DU ROI, SUITE 308
QUEBEC G1K 2W6
(en haut de la Société des Alcools)

FESTIVAL DES Huîtres
Huîtres CANADIENNES (MALPÈQUES-CARAQUB) FRAÎCHES SUR ÉCAILLES
HUÎTRES FRAÎCHES EN FÛT Marinière
Pêcheurs Unis du Québec
1460, Provinciale 688-8621

1 heure photo
CENTRE JAPONAIS DE LA PHOTO
Galeries de la Capitale • Place Ste-Foy
Nous développons vos films photo-couleur de toutes marques en une heure.
RABAIS DE $1.00
SUR FINITION DE FILM
par rouleau de film photo-couleur 110-126-135. sur présentation de cette annonce, jusqu'au 30 nov. 81.

OUI!
Cette monture très mode est à prix spécial jusqu'au 15 novembre au prix de
$25
Tel qu'illustré, couleur au choix
PIERRE Beaulieu Enr. OPTICIEN D'ORDONNANCE
529-9351
ouvert aussi le samedi
521, boul. Charest est (face à Paquet)
Cette monture n'est pas vendue sans les verres.
Le prix des verres varie selon la prescription.

LE SOLEIL
Québec, mercredi 14 octobre 1981

Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef: Claude Masson
Président et directeur général: Paul-A. Audet
Directeur de l'information: Gilbert Athot
Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin
Directeur de l'éditorial: Marcel Pépin

L'étape cruciale de la négociation

marcel pépin

Bien que ni M. Bill Bennett, ni M. Pierre Trudeau n'aient fourni la moindre indication sur la teneur des discussions qui se sont déroulées hier au 24 de la rue Sussex, à Ottawa, le simple fait que les deux hommes aient consacré trois heures à réviser l'état du dossier constitutionnel et qu'ils aient convenu de se revoir constitue un indice de progrès.

Si M. Trudeau avait maintenu sa position du 21 septembre et simplement répété au porte-parole des provinces qu'il entendait bâcler ce débat en deux jours, M. Bennett n'aurait eu qu'à reprendre le chemin de Victoria. De même, si le premier ministre de Colombie-Britannique s'était contenté de réclamer le retrait pur et simple du projet Trudeau de l'ordre du jour des Communes, M. Trudeau aurait probablement donné rapidement congé à son invité.

Il faudra attendre que les premiers ministres provinciaux aient obtenu un compte rendu de l'entretien Trudeau-Bennett, avant de pouvoir mesurer les possibilités réelles d'une entente qui puisse enlever au rapatriement de la constitution son caractère unilatéral.

La démarche qu'a entreprise M. Trudeau auprès du chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, supposément pour s'enquérir de la position précise du NPD sur la question, depuis le dépôt du jugement de la Cour suprême, est un autre indice que M. Trudeau est obligé de revoir sa stratégie.

Sans l'appui du Nouveau Parti démocratique, l'initiative fédérale perdra beaucoup de crédibilité, car elle serait alors appuyée presque uniquement par des députés ontariens et québécois, l'ensemble de la députation de l'Ouest, partagée entre les conservateurs et le NPD, risquant maintenant de s'opposer à la démarche, à moins d'une ultime tentative de trouver un compromis.

• • •

Les deux groupes, arrivés à une étape cruciale de la négociation, soupèsent soigneusement chacun de leurs gestes. Pour M. Trudeau, il est important de ne pas semer l'espoir d'un autre marathon de discussions. C'est pourquoi il précipite les choses, multiplie les ultimatums et raccourcit les échéances. Pour les provinces, au contraire, il s'agit de ne pas se laisser enfermer dans un échéancier qui les obligerait à consentir à des concessions, qui se traduiraient plus tard par une diminution de leurs pouvoirs législatifs.

Une chose paraît évidente maintenant: une autre rencontre est essentielle avant la mise aux voix de la proposition fédérale, ne serait-ce que parce que M. Bennett ne peut négocier globalement au nom des provinces. Tous les gouvernements provinciaux sont concernés par ce projet et il s'impose qu'ils expriment eux-mêmes, sans porte-parole interposé, le fond de leur pensée. Le rôle de M. Bennett se limite à préparer le terrain pour une fructueuse négociation finale, non de faire lui-même cette négociation au nom des autres.

La reprise de la session fédérale dès aujourd'hui fournira aussi à l'opposition l'occasion de préciser son attitude, si le gouvernement fédéral persiste à interpréter le jugement de la Cour suprême comme un simple avis dont il n'a pas à se soucier.

Plusieurs solutions de compromis ont été avancées, dont la plus attrayante consiste à ne retenir du projet Trudeau que les deux parties qui touchent au rapatriement et à la formule d'amendement. Quant à la charte des droits, elle pourrait être soumise au Parlement canadien une fois la constitution rapatriée, ou limitée aux articles qui n'empiètent pas sur les juridictions provinciales.

• • •

Les provinces qui refuseraient un tel arrangement devraient alors justifier devant leurs propres contribuables leur attitude intransigeante. Le gouvernement fédéral de son côté n'aurait plus à porter l'odieux d'un geste unilatéral, tout en atteignant l'essentiel de ses objectifs. En plus, Londres serait délivrée de l'embarras de devoir trancher entre deux suppliques, celle d'Ottawa et celle provenant des provinces dissidentes.

Même si ce débat dure depuis plusieurs années, de façon intermittente, il serait ridicule de le bâcler à la dernière minute pour le simple plaisir d'en finir avec cette négociation quelques jours plus tôt. C'est au contraire plus important que jamais de raffiner les termes de l'entente, de s'assurer qu'elle corresponde réellement aux voeux de tous et qu'elle sera ensuite acceptée avec empressement par l'ensemble des citoyens.

Trop de précipitations ne peut que susciter une nouvelle et inutile confrontation. C'est le premier compromis que doit faire M. Trudeau: prendre son temps. Quant aux provinces, elles doivent négocier, non combattre.

bloc-notes

Ryan n'est pas en sursis...

Loin de se considérer comme un chef en sursis, M. Claude Ryan estime que son oeuvre politique ne fait que commencer!

Quand on connaît l'énergie et la détermination de M. Ryan, voilà une mise au point qui devrait inquiéter ses détracteurs, surtout ceux qui, au sein même du Parti libéral — provincial ou fédéral —, pensent que les libéraux devraient être dirigés par un nouveau chef lors des prochaines élections générales.

Il ne faut pas se faire d'illusion. En décidant de faire route avec le gouvernement péquiste pour l'adoption d'une motion d'urgence constitutionnelle, M. Ryan a mis sa tête en jeu. Pour les libéraux fédéraux, par exemple, cet homme doit partir. Le message est clair: M. Chrétien le traite de "fou" et dit qu'il aura à répondre de son geste; M. Ouellet ajoute que c'est une grave erreur. En clair, cela signifie qu'il doit partir parce qu'il s'oppose au maître du jour, M. Trudeau.

Pour eux, peu importe que M. Ryan "continue ainsi la tradition des chefs du gouvernement du Québec depuis Jean Lesage", selon le rappel de M. Bourassa. Peu importe qu'il ait exprimé sa fidélité aux aspirations les plus profondes du Québec, qu'il ait écouté la voix de sa conscience sur un sujet fondamental qui lui tient personnellement à coeur, ainsi qu'il ressort nettement du livre beige, "Pour une nouvelle fédération canadienne".

Surtout à la suite de la dissidence de neuf de ses députés, il fallait que M. Ryan tire les choses au clair. Ce qu'il a fait avec vigueur, dans son entrevue de samedi au journal Le Devoir. "L'oeuvre de renouvellement de ce parti, et aussi, dans une certaine mesure, de renouvellement de la politique québécoise et canadienne que j'ai entreprise en acceptant le leadership du PLQ (en avril 1978) est loin d'être complétée. Elle est à peine commencée. J'ai reçu un mandat du congrès et ce mandat continue." Elu par les militants, M. Ryan s'en remet à eux, qui auront à se prononcer sur son leadership dans un an. Entre-temps, il ne prépare pas sa sortie, il reste et il fonce. En quelque sorte dédouané de l'hypothèque libérale fédérale, M. Ryan en fera désormais à sa guise. Ça promet des étincelles.

Ce qui ne signifie nullement que le chef libéral s'apprête à tout écraser sur son passage. Au contraire, après avoir menacé de sanctions les neuf dissidents, il est disposé à faire preuve à leur égard de "beaucoup de compréhension". Il explique notamment, avec beaucoup d'à-propos, que ces députés expriment une tendance minoritaire que le courant majoritaire doit respecter. D'autant plus que le Parti libéral n'est pas un parti idéologique, mais un regroupement, un rassemblement où diverses tendances doivent cohabiter. Le fait n'est pas nouveau, il se répétera, et les partis doivent apprendre à vivre avec les récalcitrants. C'est le prix de la démocratie, toujours en équilibre instable et à refaire de l'intérieur.

La discipline de parti et la loyauté au chef sont importantes, bien sûr, mais pas au point où les députés doivent sacrifier leur liberté personnelle. A la condition d'exprimer leur dissidence franchement et visière levée. A vrai dire, je trouve plus grave l'attitude du whip Michel Pagé, qui n'est pas d'accord mais qui vote avec M. Ryan, ou celle de Mme Lise Bacon, qui dit poser un geste "odieux" en votant avec le PQ.

Maintenant que M. Ryan a tiré un trait, il reste à espérer que ses "alliés" fédéraux le laisseront en paix et ne lui feront pas subir le même sort qu'à M. Lesage en 1969. Ils devraient surtout comprendre que le chef libéral n'est pas un ennemi de l'intérieur et que son compromis constitutionnel est probablement celui qui dénouera l'impasse actuelle.

Gilles LESAGE

point de vue

Vers une réconciliation mitigée au Salvador

par Flora LEWIS
du New York Times News Service

SAN SALVADOR, El Salvador — Quoi que vous ayez entendu dire au sujet des troubles au El Salvador contient sans aucun doute une part de vérité.

Il existe un fossé très profond entre les pauvres et les riches qui ont conclu un pacte avec l'armée pour gouverner et devenir plus riches. L'armée a annulé l'élection de Jose Napoleon Duarte, en 1972, et a procédé, depuis lors, à d'intenses mouvements de répression.

Il y a eu, en 1979, un coup d'Etat qui a ramené Duarte à la présidence, conduit à la proclamation (mais pas encore à beaucoup d'implantation) de réformes de base et augmenté la furie de l'extrême droite. Les guérilleros de la gauche, encouragés par la révolution nicaraguayenne, ont lancé des attaques de grande envergure et ont reçu des armes de Cuba pour suppléer au marché noir des armes acquises à l'aide de rançons d'otages.

Les forces de sécurité ont commencé à tuer quiconque était suspecté de sympathies gauchistes et beaucoup d'innocents dans une campagne de contre-terreur. Personne n'est jugé et puni, ce qui permettrait de constater où se situe la vraie responsabilité dans la ligne du pouvoir.

La férocité des extrêmes s'est accrue, politisant les problèmes et intensifiant les âpres luttes de pouvoir locales qui reposent sur le test entre la volonté et les intentions des Etats-Unis face aux agissements prosviétiques. La plupart des gens vivent dans l'angoisse et réclament avant tout de la tranquillité et du travail.

Pas de "centre" en Amérique

Comment tout cela peut-il se résumer? Un représentant régional des Nations-Unies a dit: "Il n'y a pas de centre en Amérique centrale". Cela est faux dans le sens où la grande majorité de la population aimerait une réforme pacifique, mais malheureusement vrai dans le sens où la majorité ne peut imposer sa volonté. Le pouvoir demeure du côté des fusils.

Les Etats-Unis sont blâmés de toutes parts pour les griefs populaires mais on les supplie aussi de tous côtés pour obtenir leur support ou leur indulgence. Cela semble constituer un facteur d'unité et toute action directe de la troupe américaine amènerait tout le monde à se liguer contre les Etats-Unis. On a là l'image d'une ironique assurance contre un autre Vietnam au Salvador. Il serait en fait fort difficile de trouver un régime se complaisant dans une mer de "GI's".

D'autre part, les adversaires locaux sont eux-mêmes divisés en factions méfiantes visant des buts variés. Il apparaît évident que le meilleur moyen d'arranger les choses serait de détacher la majorité des modérés de leurs violents alliés. Personne ne parle de mettre bientôt fin à la violence. Les supporteurs les plus optimistes d'une élection de Duarte déclarent que les tueries pourraient encore durer de quatre à cinq ans, quoique en diminuant, espèrent-ils.

Le voyage qu'a effectué Duarte aux Etats-Unis, le mois dernier, a été considéré par ses adversaires de la droite et de la gauche comme un retentissant échec. Cela est probablement tout aussi bien pour la cause de la paix, quoique des partisans de la gauche modérée craignent qu'un tel résultat puisse être interprété par l'armée comme étant l'impuissance de Duarte à obtenir le support des Etats-Unis et l'inciter à l'éliminer au profit d'une ligne politique plus dure.

Cela ne semble pas probable. Même s'ils clament que "le peuple est avec nous", les militaires ne supposent pas qu'ils puissent survivre à un bris de liens complet de la part des Etats-Unis. Mais on voit par là comment la situation est complexe et à quel point toute espèce d'attitude américaine, incluant l'indifférence, constitue inévitablement une forme d'intervention. C'est ainsi que s'est fait sentir le besoin réel d'une réforme même s'il a quelquefois été formulé du bout des lèvres.

Les droits humains

Le vicaire général, monseigneur Ricardo Urioste, plaide pour une "politique américaine plus humaniste". "Vous supportez vos amis mais vous devriez vous préoccuper de régimes qui soient plus amicaux et plus soucieux des droits humains."

Lui et beaucoup d'autres ont bien accueilli, la semaine dernière, un vote du Sénat imposant un léger mais significatif ralentissement dans l'aide américaine, lequel a contribué à faire diminuer les illusions d'un inconditionnel appui des Etats-Unis à la droite et d'une farouche hostilité pour la gauche.

Mais cela n'est qu'un écran de fumée. On a besoin de plus de réalisme créateur. Il existe une impasse militaire. Ni les guérilleros ni le gouvernement ne peuvent l'emporter par la force des armes à moins qu'il n'y ait un changement draconien des circonstances et chacun semble le savoir. Ils livrent une bataille d'attrition, ce qui signifie 20 à 30,000 morts par année dans un pays minuscule, mais le massacre pourrait durer encore longtemps.

Duarte déclare que des élections vont changer le contexte. Mais la gauche ne mettra certainement pas bas les armes pour collaborer tant que les "dés seront pipés" et même des "élections libres" sous surveillance internationale ne peuvent rien signifier sans l'opposition.

Des négociations confuses

La France et le Mexique, en acceptant de façon ambiguë l'existence de la gauche, ont réclamé des négociations sans préciser sur quoi celles-ci devraient porter. Cela n'apparaît pas, d'ailleurs, bien vraisemblable. En tout cas, on ne voit pas comment des élections pourraient se tenir et des négociations avoir lieu tant que les combats font rage. Il faut d'abord un cessez-le-feu, non le cessez-le-feu qui a été proposé aux guérilleros, mais une trêve au cours de laquelle les deux parties conviennent de ne pas attaquer.

Ce compromis soulève de l'intérêt au sein du gouvernement et une prudente attention de la part de la gauche. Mais il existe de la résistance des deux côtés, soit à cause d'arguments égoïstes, soit à cause de la vraie question à savoir quel contrôle chacun possède sur ses combattants.

Raison de plus pour insister. Si le gouvernement fait des propositions, la gauche sera bien mal placée pour refuser des élections sous le prétexte que celles-ci constituent une "trappe à rats". Les modérés de chaque côté auront de quoi arguer — l'accès aux médias pour la gauche, l'acceptation d'une solution politique pour le gouvernement — au lieu du sempiternel argument de savoir qui est à blâmer. Les extrémistes pourraient ainsi être identifiés et isolés.

Il n'appartient pas aux Etats-Unis de faire des propositions mais cela peut et devrait inciter Duarte à offrir un cessez-le-feu comme un signe de volonté de réconciliation. Et cela serait un premier pas de franchi.

Mme Joan DOUGHERTY

Députée de Jacques-Cartier, Mme Joan Dougherty fait partie du groupe des neuf députés libéraux dissidents qui ont voté contre la résolution de l'Assemblée nationale condamnant le projet fédéral de rapatriement unilatéral de la constitution. Au cours d'une entrevue accordée à Michel David, elle explique que, déchirée entre sa loyauté envers le Parti libéral et la volonté de ses électeurs majoritairement anglophones, elle a même à un certain moment songé sérieusement à démissionner.

Entrevue avec Joan Dougherty

Pour le droit à la dissidence

michel david

Sous peine d'irrémédiables déchirements, "il faut permettre l'expression d'opinions différentes sur des questions clés à l'intérieur du Parti libéral".

Cette opinion est celle de la députée de Jacques-Cartier, Mme Joan Dougherty, que LE SOLEIL a rencontrée vendredi dernier, une semaine après qu'elle et huit de ses collègues aient voté contre la résolution de l'Assemblée nationale condamnant le projet fédéral de rapatrier unilatéralement la constitution.

Mme Dougherty a quelque peu hésité à accorder cette entrevue. Depuis le vote à l'Assemblée nationale, les "dissidents" libéraux ont convenu d'adopter une attitude "low profile", pour éviter d'être marginalisés davantage au sein du Parti libéral comme dans l'opinion publique. Ils ne veulent surtout pas être identifiés à une quelconque "bande des neuf".

La députée de Jacques-Cartier a cependant cru utile d'expliquer clairement sa position. Précisons que depuis une semaine, elle n'avait encore eu aucun entretien avec M. Claude Ryan.

Le dilemme

En appuyant le Parti québécois dans sa lutte au projet Trudeau, Mme Dougherty croit toujours que le Parti libéral du Québec lui donnait une crédibilité accrue et fournissait ainsi à M. René Lévesque un sérieux coup de pouce dans la poursuite de son objectif souverainiste. Un objectif évidemment incompatible avec le sien.

Malgré le mot d'ordre lancé par M. Claude Ryan, elle explique qu'elle était incapable de "dissocier le texte du contexte", même si elle admet que la motion présentée à l'Assemblée nationale était celle des libéraux au moins autant que celle du gouvernement.

"On parle de convention dans la décision de la Cour suprême et dans le texte de la motion, mais quand on examine le comportement du Parti québécois depuis plusieurs années, on se rend compte qu'il a très peu de respect pour les conventions, par exemple l'affichage bilingue ou le respect des droits traditionnels des anglophones en matière de langue d'enseignement. Je n'ai donc aucune confiance dans le PQ, parce qu'il ne pratique pas ce qu'il prêche.

"Si nous avions tous voté oui, en peu de temps, nous aurions assisté à la création d'un nouveau parti politique au Québec", affirme Mme Dougherty.

Elle explique que le récent "virage nationaliste" de M. Claude Ryan a été extrêmement mal perçu par la communauté anglophone, qui s'est sentie complètement abandonnée par le PLQ, après avoir tout misé sur son élection en avril dernier.

Bien qu'elle se dise toujours "bonne libérale" et réaffirme sa profonde loyauté envers M. Claude Ryan, la députée de Jacques-Cartier croit que si elle avait voté en faveur de la motion du gouvernement, cela aurait indiqué qu'elle était prête à abandonner sa communauté pour se conformer à la ligne de parti.

Elle admet qu'elle a sérieusement songé à démissionner pour résoudre le dilemme, mais ajoute que si les dissidents libéraux avaient agi de la sorte, cela aurait eu pour effet d'isoler encore davantage la communauté anglo-québécoise, qui aurait perdu sa voix au sein des partis politiques actuellement représentés à l'Assemblée nationale.

Pour Mme Dougherty, le choix était particulièrement difficile du fait qu'elle est personnellement très attachée à M. Claude Ryan, dont la présence à la tête du Parti libéral a été déterminante pour son entrée en politique.

Mais elle estime que la dissension de neuf députés n'affectera pas de façon significative le leadership de M. Ryan. "S'il y en avait eu le double, comme c'était le cas à l'origine, oui; mais neuf, je crois que ça peut être toléré. Après tout, le Parti libéral est celui du respect des libertés individuelles.

"Je crois aussi que nous avons souligné le fait que le PLQ doit représenter toutes les opinions et dans un certain sens, nous sommes plus forts pour avoir voté ainsi, plutôt que d'avoir réalisé une unanimité artificielle qui aurait masqué la vérité."

Mme Dougherty n'a cependant pas voulu dire comment elle aurait agi si M. Ryan ne lui avait d'avance laissé le choix qu'entre la conformité à la ligne du parti et l'expulsion.

Deux conceptions

La députée de Jacques-Cartier insiste sur le fait que sa position ne reflète pas uniquement celle des anglophones. Sa circonscription compte 35 pour 100 de francophones et elle assure avoir également leur appui.

Elle reconnait cependant que la division qui s'est manifestée il y a 10 jours démontre la coexistence de deux conceptions très différentes du fédéralisme canadien.

"Est-ce un système où les gouvernements, fédéral et provinciaux, sont égaux et souverains dans leurs champs de juridiction respectifs ou, au contraire, une hiérarchie au sommet de laquelle le gouvernement fédéral doit primer?"

Si M. Claude Ryan, qui s'est prononcé clairement en faveur de la défense des droits et des pouvoirs du Québec, opte pour la première de ces deux conceptions, Mme Dougherty explique que la communauté anglophone voit le Canada comme une construction hiérarchique où le gouvernement fédéral a préséance.

Le problème posé par la charte des droits de M. Trudeau illuste les enjeux pratiques de ces théories. "La plupart des anglophones ont l'impression que la charte va annuler les clauses de la loi 101 relatives à l'accessibilité à l'école anglaise, ou tout au moins assouplir les règles du jeu. Même s'ils ne sont pas d'accord avec le caractère unilatéral du projet Trudeau, ils pensent qu'il n'y a pas d'autres moyens de régler le problème."

Une communauté inquiète

C'est que la communauté anglophone est plus inquiète que jamais. Depuis 1976, les anglophones espéraient le retour des libéraux au pouvoir. La défaite du 13 avril les a complètement découragés.

Dernièrement, "l'affaire des affiches bilingues" les a littéralement "dégoûtés". "Ce n'est peut-être pas grand-chose, mais les anglophones sont insultés, explique Mme Dougherty. Pour eux il n'y a plus de justice.

"Pour les anglophones, poursuit-elle, cela révèle les véritables motifs du Parti québécois — et de la loi 101: ce n'est pas d'assurer au Québec un visage français — tout le monde est d'acord avec cela —, c'est de prendre une revanche sur les anglophones.

"S'ils hésitent à faire du bruit, c'est qu'ils craignent une détérioration du climat social. Ils aiment le Québec, où ils se sentent plus à l'aise qu'en Ontario. Ils veulent rester ici. Alors ils se taisent et acceptent les insultes."

Selon la députée de Jacques-Cartier, les francophones seraient beaucoup plus tolérants et généreux que le gouvernement à l'endroit de leurs concitoyens anglophones. "C'est le gouvernement qui pousse l'affaire trop loin. Il est déterminé à avoir une revanche sur les anglophones", répète-elle.

Ce qui fait qu'on recommence à parler de déménagement dans le "West Island". Si on en croit Mme Dougherty, plusieurs n'attendent que l'âge de la retraite pour plier bagages. Elle-même incite ses cinq enfants à demeurer au Québec mais leurs amis sont presque tous partis. Pour sa part, elle attend de voir comment tourneront les choses avant de décider.

Et voilà que surgissent de nouveaux motifs d'inquiétude avec les rumeurs sur le sort que M. Camille Laurin réserve aux commissions scolaires. Le ministre n'a pas encore fait connaître ses intentions, mais les anglophones y voient déjà une nouvelle tentative d'affaiblir leurs institutions. Pour Mme Dougherty, "le but de M. Laurin est de faire disparaître les minorités et leurs institutions".

La forêt québécoise

Les travailleurs exclus de toutes les décisions

par Gérard Drainville
évêque d'Amos

Vendredi dernier, dans une allocution prononcée à l'occasion du congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers, l'évêque d'Amos, en Abitibi, Mgr Gérard Drainville, a dénoncé le peu de considération des utilisateurs de nos ressources forestières (entreprises et gouvernement) pour les travailleurs forestiers et la population en général. Pour Mgr Drainville, il faut redonner à la population une responsabilité réelle dans la gestion des ressources forestières. Voici un extrait de l'allocution de Mgr Drainville.

Il n'est pas exagéré d'affirmer, du moins pour l'Abitibi, que la population dans son ensemble et même ceux qui travaillent en forêt n'ont rien à dire actuellement au sujet du mode d'exploitation forestière, ni au sujet de la gestion ou de la conservation de la ressource. Tout est décidé ailleurs, ou dans les bureaux des entreprises, ou dans les ministères du gouvernement. Les gens travaillent en forêt ou dans les moulins; ils gagnent un salaire, mais ils ne décident rien quant à la forme de gestion ou d'utilisation de la ressource. On fait d'eux de simples exécutants. Ils sont comme des gens sur le quai de la gare qui regardent le train passer, sans le contrôler.

S'ils veulent gagner leur vie par le bois — et dans le nord-ouest ils n'ont pas beaucoup d'autres choix: c'est 65 pour 100 des emplois manufacturiers — ils doivent nécessairement s'insérer dans une sorte de chaîne de montage dans laquelle ils n'auront rien à dire et qui les emportera dans la ronde actuelle de la surexploitation, du gaspillage et des déséquilibres dans l'environnement. Ils seront de plus en plus conscients de détruire la ressource qui les fait vivre, mais ils n'auront rien à dire. La mise en scène est faite ailleurs et ils la découvriront après coup.

La concentration de l'ensemble de l'exploitation forestière présentement aux mains de quelques grosses entreprises correspond peut-être à un certain succès économique et technique dans ces entreprises. Mais en même temps, l'absence de participation de la part de la population et la diminution importante de l'esprit de coopération nous invitent à vérifier s'il n'y a pas eu simultanément un recul social. Dans ces modifications très importantes, on peut se demander si on a tenu compte suffisamment des humains en place par comparaison à l'ensemble des moyens de production.

Les exploitants, parfois avec la complicité tacite de l'Etat, se comportent comme si la population en place n'avait aucune importance. On se donne même assez souvent bonne conscience en aidant les gens du village à se bâtir une arena ou même une église. On leur donne ainsi l'illusion qu'on est bon pour eux. Mais, parce qu'on ne tient pas compte d'une responsabilité de justice sociale envers la population actuelle et future, on dépossède alors les gens en place de la gestion de leurs biens pour les abandonner à eux-mêmes par la suite. Ce que je viens de dire pour le domaine forestier est vrai aussi pour le domaine minier...

Sur le dos des travailleurs forestiers

Les travailleurs forestiers portent actuellement des fardeaux financiers trop lourds. Les exploitants forestiers et les sous-traitants se dégagent du fardeau de l'acquisition des grosses machines en obligeant les travailleurs individuels à les acheter eux-mêmes.

Ce qui est encore plus grave, c'est que dans la forme de rémunération actuelle, la machine ne fait même pas ses frais, sauf dans le cas de quelques rares entreprises forestières qui ont décidé de corriger ces injustices contre l'orientation de la majorité d'entre elles.

De plus, la rémunération à forfait dans les opérations forestières doit être totalement remise en question; elle crée actuellement des situations de tensions tout à fait inhumaines; c'est une forme de coup de fouet permanent sur les épaules des travailleurs forestiers.

Je souligne aussi certaines conditions de travail qui demandent à être corrigées: le mode de mesurage du bois, les distances de plus en plus longues à faire chaque jour parce qu'il y a de moins en moins de camps forestiers, le travail de nuit en forêt sans contremaître avec les risques d'accident, en particulier le travail de nuit avec débusqueuse à câble, etc...

Les villages-fantômes

Plusieurs villages de l'Abitibi deviennent "fantômes" ou presque, après que leurs alentours ont été dépouillés des ressources exploitables. Les gens doivent émigrer ailleurs, laissant des rangs entiers complètement vides. La suppression des réserves cantonales a sûrement été une des erreurs sociales des dernières années. Des villages auraient voulu garder ces réserves pour des usages domestiques. On leur a enlevé, de force dans certains cas, ces ressources qui étaient à deux pas de chez eux, pour les remettre à des exploitants qui les ont fait disparaître en un rien de temps. Avec un peu d'aide, on aurait pu permettre à ces villages de faire une gestion communautaire de ces réserves et maintenir près de chez eux un environnement équilibré et habitable.

Des villes se sont construites autour d'une industrie unique qui contrôle tout. On contrôle l'établissement d'autres industries. Dans ces villes, les résidences sont construites et disposées pour une population de passage qui quitte les lieux après avoir fait son argent. Les gens n'ont pas le goût d'élever des enfants dans un tel environnement. Ces localités, même lorsqu'elles ne sont plus "fermées", se ressentent longtemps de cette mentalité tout à fait matérialiste qui accueille difficilement les personnes non productives économiquement: les enfants, les personnes du troisième âge et les handicapés physiques et mentaux...

Pistes de solution

L'exploitation forestière va continuer à détruire le milieu physique et à déshumaniser le milieu social si des correctifs importants ne sont pas apportés rapidement. Il faut d'abord opter de façon claire et sans équivoque pour **"une planification inspirée de l'offre de la forêt par opposition à la demande des utilisateurs"** (document de travail du Congrès).

Mais, même si l'écologie était respectée, tout ne serait pas réglé pour autant. On pourrait se trouver encore devant une situation inacceptable au plan social et humain. Il faut de toute nécessité **redonner à la population,** d'une façon ou d'une autre, **une responsabilité réelle** dans la gestion de la ressource sur une partie importante du territoire forestier. Des sociétés diverses de gestion forestière ou des sociétés mixtes agro-forestières pourraient être mises sur pied avec l'éducation nécessaire pour une population qui s'est sentie mise de côté et qui est devenue défaitiste. Il faut croire en la capacité de cette population de gérer ses ressources si l'on assiste autant qu'on aide actuellement les grosses entreprises. Les boisés privées et les coopératives de gestion doivent également être encouragés...

La multiplication de sociétés forestières ou agro-forestières qui éviteraient le gigantisme permettrait à la population d'avoir prise sur une gestion rationnelle de ses ressources.

Je sais que la rémunération des travailleurs forestiers et de leurs machines est une question complexe. Mais cette complexité n'autorise pas à maintenir les injustices actuelles. Il faut absolument que des correctifs importants soient apportés au plus tôt. Si rien n'est fait rapidement pour corriger ces situations, ce sera sous peu l'impasse dans les forêts du nord-ouest québécois. Les propriétaires de machinerie forestière sont rentrés au travail à la fin de l'été dernier sans que rien ne soit réglé au sujet du mode de rémunération et de leurs conditions de travail. Une telle situation ne peut durer et personne ne peut se laver les mains.

J'ajoute une autre réflexion au sujet de l'utilisation de la grosse machinerie forestière. En plus de la détérioration et de la violence faites à l'environnement, en plus du gaspillage et de la surexploitation presque inévitable causés par l'utilisation des grosses machines, il faut constater aussi, qu'au-delà de certains maximums d'utilisation, les machines tournent pour elles-mêmes, dépensent beaucoup d'énergie, dépouillent la ressource sans que les humains de la région en tirent un revenu convenable. Je crois qu'en forêt, au moins en Abitibi, nous avons dépassé cette limite. Il ne faudrait pas oublier que le but de l'utilisation rationnelle de la ressource est de faire vivre les humains, et d'abord les humains de la région, et non les machines, si impressionnantes soient-elles, techniquement...

Les travailleurs forestiers possèdent maintenant leurs machines, mais à quels risques!

La synchronisation des arrêts des autobus n'est pas facile

M. René-Lucien Lapointe
Québec

Votre lettre publiée dans "LE SOLEIL", en date du 25 septembre, soulevait deux questions au sujet, d'une part, de la relève des chauffeurs et, d'autre part, du temps d'attente à des points de correspondance entre parcours d'autobus.

Voici donc quelques observations qui, je l'espère, sauront répondre à vos interrogations.

Au sujet du remplacement d'un chauffeur qui vient de terminer sa période de travail, vous comprendrez qu'il doive se trouver au point de relève quelques minutes avant l'heure de départ fixée selon l'horaire en vigueur. Autrement, l'autobus partirait en retard. Ajoutons, enfin, qu'avec ou sans remplacement de chauffeur à un point quelconque de correspondance, les autobus ont des heures de départ préétablies afin de maintenir l'horaire et permettre la synchronisation à divers endroits, sur le réseau.

Concernant votre seconde question à l'effet que des usagers attendraient plus de quinze minutes pour faire une correspondance sur les rues de la Couronne, Dorchester, Belvédère ou à place d'Youville, je crois malheureusement que les informations qu'on a pu vous transmettre sont pour le moins erronées. En fait, les fréquences des parcours majeurs qui desservent ces endroits varient de 5 à 15 minutes, selon la période de la journée.

Vu la variété des horaires, des fréquences et des trajets, on ne peut pas toujours bénéficier d'une synchronisation parfaite aux endroits mentionnés plus haut. Ainsi, dans des conditions normales d'exploitation, les temps d'attente pour une correspondance entre les parcours à haute fréquence peuvent s'échelonner entre 0 et 8 minutes (et non 15 minutes), aux heures de pointe.

En espérant que ces remarques seront à votre satisfaction, je vous prie de bien vouloir agréer, M. Lapointe, mes salutations les plus distinguées.

Léonce Bouchard
Président
Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec

Musique pour couvrir les cris des victimes

Il y a quelques jours, par le plus heureux des hasards, je suis tombé sur des lettres ukrainiennes. Je vous rapporte en français l'essentiel de l'une d'entre elles.

Cela fait à peine 20 mois que le Canada suspendait ses relations et échanges culturels avec l'Union soviétique, en guise de protestation contre le viol armé de l'Afghanistan parMoscou. A l'époque, on demanda aux athlètes canadiens de sacrifier années d'entraînement et objectifs personnels en boycottant les Olympiques de Moscou. Depuis, rien n'a changé en Afghanistan et pourtant les contacts commerciaux et sportifs ont repris sur une base "normale". Cependant, les relations culturelles officielles n'ont pas encore été rétablies et il est à espérer qu'au moins au niveau symbolique, un geste canadien minimal de protestation sera vigoureusement maintenu.

De toute évidence, les Soviétiques veulent "normaliser" leurs relations culturelles sans avoir à se retirer de l'Afghanistan et sans mettre fin à leur répression à l'intérieur de l'URSS. Si cela ne peut se faire de façon officielle alors on le fera par la porte de service. Le "Veryovka Chorus and Dancers" est censé être chez nous, en tournée strictement "commerciale", très commodément commandité par d'anciens employés du Conseil du Canada recyclés depuis dans l'entreprise privée.

La publicité d'accompagnement nous présente "Veryovka" comme ayant été à Montréal, le "clou" et la "vedette" d'Expo 67! Depuis 1967, il peut être très instructif de faire le compte des "assistances fraternelles soviétiques" contre la Tchécoslovaquie, le Yémen, l'Angola, l'Ethiopie, le Vietnam et finalement l'Afghanistan. On nous demande donc "d'oublier" ces exercices de "détente" et de "coopération" et de nous contenter de regarder nostalgiquement du côté d'Expo 67!

Plus ironique encore est le fait que la troupe "Veryovka" est chaleureusement saluée comme un ensemble d'Ukraine. Hypocritement, les termes République socialiste soviétique d'Ukraine sont supprimés, comme si ce pays était brusquement redevenu souverain et libre et qu'il s'était débarrassé du régime totalitaire et pantin dont on tire les ficelles à Moscou...

Comme propagateur de la "culture ukrainienne", la mission de l'ensemble "Veryovka" est de cacher la dure réalité du sort fait au peuple ukrainien sous la botte soviéto-russe. Nous devrions ainsi oublier la continuelle oppression contre l'Ukraine. Nous devrions oublier la persécution et l'emprisonnement de milliers d'hommes dont le seul crime est de revendiquer leurs droits nationaux, civils et religieux. Nous devrions oublier la politique de "russification" de toutes les facettes de la vie en Ukraine. Nous devrions oublier la disparition et l'assassinat d'artistes tels que Volodymyr Ivasuk ou Alla Horska.

Chacun des membres de l'ensemble "Veryovka" pourrait très probablement nous donner un compte rendu personnel et vécu des souffrances du peuple ukrainien. Mais, ils ne peuvent pas parler. Ils furent envoyés pour nous éblouir par leurs chants et leurs danses afin de nous faire oublier.

Ainsi nous est fournie la preuve irréfutable qu'il ne faut pas mélanger culture et politique. Pour l'impérialisme soviétique, la culture c'est l'esclave asservi, au service de la politique. C'est l'écran de fumée, c'est la "couverture de musique" pour étouffer les cris des victimes.

François Poulet
Québec

Hippodrome ou calèches?

Alors que la ville de Québec s'inquiète des chevaux à l'hippodrome, c'est-à-dire de leur confort et bien-être physique et moral, on projette d'investir des sommes d'argent pour améliorer cette situation. Que fait-on de "l'holocauste" les chevaux de calèches?

Il est facile de voir que c'est plus payant pour la ville de Québec de s'occuper de la piste car par les sommes dépensées la ville retire beaucoup plus de profits qu'avec les calèches.

Pour avoir vécu parmi les chevaux de trait durant ma jeunesse, je n'ai jamais vu ces nobles bêtes si ridiculisées devant un symbole de la ville de Québec. C'est-à-dire le Château Frontenac.

Tout le monde qui écrit à ce sujet a lui-même de bonnes intentions mais que faisons-nous?

L'on crée de nos jours toutes sortes de comités pour n'importe quelle raison. Pourquoi pas former un comité ou une commission d'enquête sur ce sujet?

A-t-on peur d'avoir des surprises?

Mme Colette Vaillancourt
Bernières

Une précision du député Louis Duclos

M. Claude Masson,
Rédacteur en chef

Comme votre chroniqueur, M. Gilles Lesage, a fait écho dans votre édition du 26 septembre dernier à un article paru dans La Presse du 23 septembre sous la signature du journaliste Gilbert Lavoie et faisant état de commentaires que j'aurais faits à la suite de la nomination de mon collègue Serge Joyal au cabinet fédéral, je vous serais reconnaissant de publier dans une prochaine livraison du SOLEIL la mise au point suivante que j'ai fait parvenir à l'éditeur de La Presse à ce sujet.

1 — "Je n'ai en aucune façon ni affirmé, ni laissé entendre que M. Joyal ait pu voter pour le Parti québécois lors d'élections provinciales; en fait, ce à quoi je faisais plutôt allusion dans cet échange sur un ton badin avec mon collègue Jacques Olivier, c'est au retournement de situation, comme il s'en produit bien d'autres en politique, que constitue l'entrée au cabinet fédéral d'un député qui avait publiquement appuyé le candidat du Parti québécois aux élections provinciales de 1976 dans le comté de Montmorency.

2 — "C'est évidemment dans le même esprit que j'ai fait allusion à l'appui qu'avait accordé au Parti québécois lors des mêmes élections M. Claude Ryan qui allait devenir moins de deux ans plus tard chef du Parti libéral du Québec. Ai-je besoin de rappeler que je n'ai jamais tenu rigueur de ce geste à M. Ryan puisque je fus l'un des rares députés fédéraux à promouvoir ouvertement sa candidature à la chefferie du PLQ en 1978. Je demeure d'ailleurs un partisan inconditionnel de M. Ryan et je me réjouis grandement des engagements qu'il a pris envers le Québec lors du récent conseil général de son parti.

3 — "On peut sans doute s'interroger sur le cheminement politique de M. Joyal au cours des dernières années, mais il est par ailleurs indiscutable qu'il possède la compétence et l'envergure requises pour siéger au Conseil des ministres.

4 — "Je refuse à quiconque, à plus forte raison à celui qui est même incapable de rapporter correctement ce qu'il a pu entendre, le droit d'interpréter le ton sur lequel j'ai pu m'exprimer comme l'a fait M. Lavoie. Il est manifestement des subtilités qui lui échappent dans la vie."

Par ailleurs, je voudrais souligner, M. le Rédacteur en chef, que je n'ai jamais eu la naïveté de croire que dans les circonstances actuelles je méritais une récompense pour services rendus à mon parti. En fait, loin d'être rongé par le dépit, je me sens tout simplement en paix avec moi-même.

Veuillez recevoir, M. le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le député fédéral de Montmorency-Orléans

Louis Duclos

Louis DUCLOS

A St-Basile, taxe d'eau mais pas d'eau...

Ministère de l'Environnement
(Direction générale de la protection de l'environnement et de la nature) et
La Société d'aqueduc de Saint-Georges (Saint-Basile)

Devant deux services publics, d'une part: le ministère de l'Environnement: direction générale de la protection de l'environnement et de la nature, et d'autre part: la Société d'aqueduc de Saint-Georges (Saint-Basile), je ne peux taire plus longtemps au public le manque de sérieux que démontrent, depuis quelques années, ces deux services au détriment des usagers de l'Aqueduc de Saint-Georges (Saint-Basile).

Si je fais un recul dans le passé, je remonte au moins à quatre ans et je me rappelle encore les plaintes adressées au ministère de l'Environnement concernant le manque d'eau pour les usagers de l'Aqueduc de Saint-Georges. Après maints verbiages téléphoniques tant du côté de la direction générale de la protection de l'environnement et de la nature que la direction de la Société d'aqueduc de Saint-Georges, nous assurant que des mesures seraient prises pour résoudre ce problème (car les deux services admettaient qu'il y avait problème), voilà que les années passent et le problème du manque d'eau demeure flagrant.

Le temps du verbiage passé, on passe à l'écrit. Le premier écrit reçu parvient du ministère de l'Environnement (27 octobre 1980) aux usagers de l'Aqueduc de Saint-Georges, nous avisant que la dite société s'était adressée au sous-ministre de l'Environnement pour obtenir l'autorisation de modifier ses taux pour le service d'eau fourni dans une partie du rang Saint-Georges, taux tels qu'énumérés ci-dessous:

TARIF ANNUEL

	Actuel	Projeté	Augmentation
Maison ou logement	$30.00	$100.00	$70.00
Cultivateur surplus	15.00	$25.00	10.00

— et nous n'avions toujours pas d'eau.

Dans cet avis du 27 octobre 1980, le chef du Service des équipements paramunicipaux, M. Jean Foldès, ingénieur, nous demandait que, si nous avions des objections à ce que cette demande soit accordée, nous devions produire ces objections, par écrit dans les dix (10) jours de la date de réception de cet avis. Je suis du nombre de ceux qui ont fait parvenir l'objection majeure: le manque d'eau (1 nov. 80)

N'ayant reçu aucune nouvelle concernant cette objection, le 27 mars 1981, j'écrivais à M. Jean Foldès, ing., à ce sujet. Le 6 avril 1981, je recevais une réponse dans laquelle M. Foldès s'excusait d'une regrettable erreur: la lettre m'étant destinée (datée du 15 février 1981) avait été adressée à un autre usager de l'Aqueduc (ce dernier n'avait pas formulé d'objection...). Une copie de cette lettre étant jointe, je constatais, le 6 avril 1981, que l'objection n'avait pas été retenue. Le tarif d'eau augmentait et toujours pas d'eau.

En avril, puis en mai 1981, ce manque d'eau est à nouveau signalé à M. Jean Foldès, ing. Cette fois-ci, la Société d'aqueduc de Saint-Georges reçoit la visite de M. Michel Therrien, technicien, Service des équipements paramunicipaux. Et je reçois, datée du 2 juin 1981, une copie du rapport fourni à la Société d'aqueduc de Saint-Georges de la part de M. Therrien (Rf: lettre ci-dessous). Une lueur d'espoir s'allumait enfin! Beaucoup de dates, beaucoup de temps écoulé, mais un premier délai maximal de 10 jours était accordé à la société d'aqueduc pour faire part au ministère de l'Environnement de leur décision concernant ce problème. C'était le 2 juin 1981. Passent les mois de juin, juillet, août 1981. Aucun changement et toujours pas d'eau. Au début de septembre, je m'adresse à nouveau à M. Foldès, ing. Je reçois, datée du 16 septembre 1981, une autre copie du rapport d'un autre ingénieur, Service des équipements paramunicipaux (cj. lettre ci-dessous). Encore beaucoup de dates et de temps passé, et je peux lire une fois de plus un autre délai maximal (1er octobre 1981) accordé à la Société d'aqueduc de Saint-Georges pour faire part au ministère de l'Environnement de leur proposition pour régler ce problème.

Nous sommes au 8 octobre 1981, le deuxième délai est échu, toujours pas de nouvelle et toujours pas d'eau. Après le temps des foins et le temps des récoltes, viendront le bûchage, les gels, l'hiver, le temps des sucres et à nouveau ce sera un autre temps des foins.

Combien de saisons et de travaux de la ferme aurons-nous encore à subir avant de voir couler de l'eau dans nos robinets? La farce n'aurait-elle pas assez duré?

Cécile Chastenay
Saint-Basile de Portneuf

Une coupure qui n'en est pas une

J'aimerais apporter certaines corrections à la lettre publiée dans cette page le 1er octobre dernier et portant la signature de Monsieur Jacques Filion.

L'infirmière en poste à l'école Wilbrod-Bhérer fait partie du personnel du département de santé communautaire de l'hôpital du Saint-Sacrement et non de celui de la CECQ. Il existe entre ces deux organismes, et ce depuis plusieurs années, un contrat de services en vertu duquel notre département dessert les écoles élémentaires et secondaires de la CECQ.

Je profite de l'occasion pour vous signaler que le rôle de nos infirmières dans les écoles n'est pas d'assurer la prestation des premiers soins, mais de réaliser un programme de promotion-santé. Il n'est toutefois pas exclus que, dans certaines conditons exceptionnelles, nos infirmières puissent intervenir. Il appartient à la commission scolaire d'assurer la dispensation des premiers soins par le biais de son personnel ayant reçu une formation de secouriste. Toutefois notre département fournit gratuitement à la CECQ le matériel nécessaire aux premiers soins.

Cette année encore nous desservons l'école Wilbrod-Bhérer et je puis vous assurer que le nombre d'heures présence de nos infirmières sera sensiblement le même que celui des années antérieures et ce malgré nos coupures budgétaires récentes.

Votre lecteur est donc doublement dans l'erreur lorsqu'il affirme que ce poste a été coupé et que cette coupure est du ressort de la CECQ.

Sincèrement vôtre,

Carrol Grondin, m.d.
Directeur du département de santé communautaire

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

6000$ en argent à gagner

recettes O Rama

GAGNANT N° 3 — 1 000$
Madame Lise Bélisle de Yamaska avait soumis une recette de brioches aux cerises préparées avec la garniture pour tartes Vachon et la farine Robin Hood, deux produits achetés à son épicerie Marché Rouillard à Pierreville.

gratis!
Les 5 000 premiers participants admissibles recevront une cuillère à mesurer ajustable.

Pour participer:
Faites parvenir votre recette favorite ou un truc personnel de préparation d'un mets qui requiert de la farine Robin Hood et une garniture pour tartes Vachon et vous pouvez gagner un des 6 prix hebdomadaires de 1000$ en argent.

Participez maintenant, le concours se termine le 31 octobre 1981.
Adresse de retour: RECETTES-O-RAMA, C.P. 220, MONTRÉAL (QUÉBEC) H3Z 2T2.

Je suis maintenant admissible au concours Recettes-O-Rama
Voici ma recette ou mon truc personnel de préparation _____
et mes preuves d'achat (codes universels) de garniture pour tartes Vachon et de farine Robin Hood.
Ces deux produits furent achetés chez _____
Nom du marchand
NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____ PROVINCE _____
CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE _____
Les Aliments Vachon Inc., 7575, route Trans-Canadienne, Ville St-Laurent (Québec) H4T 1V6.
Robin Hood Multifoods Inc., 6600, Côte des Neiges, Montréal (Québec) H3S 2A8.
Q.L.S.

1. Pour participer, inscrivez sur un coupon de participation ou sur une feuille de papier: vos nom, adresse et numéro de téléphone, le dessert que vous avez préparé avec la garniture pour tartes Vachon et la farine Robin Hood de même que votre recette ou votre mode personnel de préparation et le nom du magasin où vous avez acheté les deux produits. Postez ce coupon de participation ou cette feuille avec un code universel de farine Robin Hood et un code universel de garniture pour tartes Vachon ou des fac-similés dessinés à la main et non reproduits mécaniquement à: Recettes-O-Rama, C.P. 220, Montréal (Québec) H3Z 2T2. 2. Participez autant de fois que vous le voulez, mais chaque envoi doit être suffisamment affranchi. 3. Le concours débute le 14 septembre 1981. Pour être admissible, votre envoi doit être reçu avant 17 HEURES, le 31 OCTOBRE 1981, DATE DE FERMETURE du concours. Tous les coupons de participation deviennent la propriété de Robin Hood Multifoods Inc. et de Les Aliments Vachon Inc. et aucun ne sera renvoyé. 4. Pendant chacun des six (6) samedis du concours, une sélection au hasard sera faite parmi les coupons reçus. Un seul coupon gagnant sera tiré d'chaque semaine. Une limite d'un prix par personne sera respectée. Les chances de gagner sont en fonction du nombre d'inscriptions reçues. 5. Les personnes dont le coupon sera tiré au sort, seront rejointes par téléphone et devront répondre correctement, en un temps limité, à une question mettant leurs connaissances arithmétiques à l'épreuve avant d'être déclarées gagnantes. Toute décision des organisateurs concernant l'attribution des prix est sans appel. En participant au concours, les concurrents acceptent que leurs nom et adresse soient utilisés s'ils gagnent. 6. Chacun des prix hebdomadaires consistera en un (1) chèque de 1 000$ fait à l'ordre du gagnant, pendant les six (6) étapes. Le concours offre donc un total de 6 000$ à gagner. 7. Ce concours est ouvert à tous les résidents du Canada âgés de 18 ans et plus, à l'exception des employés de Les Aliments Vachon Inc., Robin Hood Multifoods Inc. et leurs agences de publicité et de promotion de ventes. 8. Toute question concernant l'attribution des prix au Québec peut être soumise à la Régie des loteries et courses du Québec. Tous les droits exigibles par le Québec relativement à ce concours ont été acquittés.

CENTRE DU RASOIR "FINE LAME"

CLINIQUE D'AIGUISAGE
99¢

COUTEAUX et CISEAUX
Couteaux: Lame maximale 25 cm (10")
Ciseaux: Longueur maximale 20 cm (8")
CISEAUX DENTELES: $1.50

EN PLUS 20% DE RABAIS
SUR TOUS LES COUTEAUX ET CISEAUX
(Ces offres prennent fin le 31 oct. 81)

CENTRE RASOIR 'FINE LAME' — 20 BOUTIQUES

- PLACE STE-FOY (Ste-Foy) 653-1710
- PLACE FLEUR DE LYS (Québec) 529-0711
- LES GALERIES DE LA CAPITALE (Québec) 627-2378

Enquête sur l'administration municipale

Cabano blâmée, mais non poursuivie

par Réal LABERGE

CABANO — Selon la Commission municipale, son enquête sur l'administration municipale de Cabano a démontré, sans l'ombre d'un doute, que cette ville a ignoré de façon systématique les prescriptions des lois régissant les municipalités du Québec, dans l'exercice de ses responsabilités d'administration financière.

Par contre, il n'y a pas là "motif pouvant justifier une intervention du ministère de la Justice, selon le code criminel, sur les matières qui ont fait l'objet de l'enquête", d'après les conclusions formulées au ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard.

C'est ce qui ressort de l'analyse exhaustive amorcée depuis le 15 septembre 1980 par la Commission municipale, sur divers aspects de l'administration financière de Cabano, pour les années allant du 1er janvier 1974 au 31 décembre 1979, suite à une demande du ministre des Affaires municipales logée le 19 août 1980.

Le rapport de 250 pages portant sur toutes les transactions de plus de $1,000 du conseil municipal de Cabano, pendant la période mouvementée de l'élaboration et de la réalisation du projet de cartonnerie populaire Papier Cascades (Cabano) Inc., a été rendu public hier, plus de un an après le début de l'enquête, et à moins d'une semaine de la mise en nomination aux postes de conseillers municipaux et de la mairie, qui est occupé par M. Guy Michaud, depuis les jours de la colère de 1970.

Des mesures à appliquer

Suite à l'enquête, le ministre des Affaires municipales a déclaré qu'il adressera une lettre au conseil municipal de Cabano, lui indiquant des mesures à prendre "pour combler des lacunes d'administration semblant le plus souvent relever d'inattention ou d'incompétence".

De 1974 à 1979, ont notamment souligné les commissaires, la ville de Cabano a fait l'objet d'un développement très marqué. Ce dont témoignent une évaluation totale qui a fait un bond de $9,5 millions et d'un niveau de 60 pour 100 en 1974, à $34,5 millions et un taux de 100 pour 100 en 1979, ainsi qu'une dette obligataire qui est passée de $189,500 en 1974 à $2,569,253 en 1979.

Le pourcentage de la dette par rapport à l'évaluation imposable a ainsi été porté à 8 pour 100, "plaçant la ville de Cabano dans une situation financière que l'on peut considérer équilibrée", de l'avis de la Commission municipale, qui ajoute, par ailleurs, que cela ne peut "justifier d'aucune façon l'ignorance des lois qui a été constatée, au cours de cette période, et des correctifs énergiques devant être mis en place pour rectifier la situation..."

Recommandations non retenues

De fait, la commission a fait deux recommandations principales, que le ministre Léonard n'a pas l'intention de retenir ou de mettre en application, d'après un communiqué ministériel.

Il s'agit d'une part "de la création d'une équipe spécialisée pour venir en aide aux élus et aux fonctionnaires municipaux, en vue de l'organisation de sessions spécifiques sur les lois régissant les municipalités et les principes fondamentaux d'une bonne administration financière".

Cette équipe pourrait en outre assister les fonctionnaires municipaux, en leur prodiguant des conseils appropriés dans l'exécution de leurs fonctions.

M. Léonard a indiqué à l'égard de cette recommandation de portée provinciale qu'il s'en tenait à sa déclaration de principe à l'effet que les Affaires municipales sont "un ministère d'appui, plutôt qu'un ministère de contrôle".

La Commission municipale a créé un précédent, dans son rapport, en formulant d'autre part des recommandations à l'intention des citoyens d'une municipalité.

Ainsi a-t-on suggéré au ministre que le contribuable exerçant un recours, en vertu d'une loi régissant le monde municipal, "soit assuré au préalable du remboursement de ses frais extra-judiciaires, s'il a gain de cause en première instance et que le procureur général soit en mesure de prendre la relève à son compte, lorsqu'il y a appel de la partie adverse d'un jugement agréant une action en disqualification.

De l'avis du ministre Léonard, la loi sur l'Aide juridique du Québec permet maintenant d'aplanir de tels obstacles d'ordre financier et des changements législatifs impliqueraient des délais "que les citoyens de Cabano ne sauraient peut-être souhaiter..."

Eventuelles poursuites

Dans son rapport, la Commission municipale invite encore les contribuables de Cabano à examiner des recours, relativement à certains emprunts, en vertu de l'article 24.7 de la loi de la Commission municipale du Québec, ainsi qu'à instituer des poursuites contre les conseillers Bruno Pelletier, pour des travaux de $364 et Ronaldo Lebel, pour des montants de $570 et $741 n'ayant pas respecté la loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales et susceptibles de rendre sujet aux sanctions d'empêchement d'exercer une fonction municipale.

Le maire Bolduc ne sera pas candidat

par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Le maire de la ville de Beauceville, M. Jean-Guy Bolduc, en poste depuis 4 ans, ne sollicitera pas un second mandat en novembre.

Je me dois de prendre une telle décision, a déclaré, hier, au SOLEIL, M. Bolduc, donnant pour raison que son état de santé est chancelant, ce qui l'obligera à une absence prolongée de Beauceville au cours des prochains mois.

Toutefois, le maire sortant affirme "qu'il quitte la scène municipale de Beauceville avec le devoir accompli, laissant les finances de la ville avec un surplus d'opération de $27,000 et des subventions sur la table du conseil pour des montants se totalisant à $1,200,000".

M. Bolduc a de plus fait part que depuis 4 ans, il avait réussi avec les membres du conseil à obtenir des subventions pour la ville de Beauceville au montant de $3,400,000.

LE SOLEIL a appris que M. J.-Raymond Matthieu, régistrateur adjoint au bureau d'enregistrement de Beauce, posera sa candidature à la mairie de Beauceville et qu'un mouvement d'opposition semble se dessiner au sein du conseil.

Joint par téléphone à sa résidence de Beauceville, le conseiller sortant M. Jean-Baptiste Fortin a nié la rumeur voulant qu'il pose sa candidature à la mairie, allant même jusqu'à dire "qu'il abandonne la scène municipale vu le peu d'intérêt manifesté par la population de Beauceville à la cause municipale".

Pour leur part, les conseillers sortants MM. Marcel Veilleux et Georges-Henri Roy, ont décidé à nouveau de solliciter un second mandat, ce qui ne sera pas le cas pour les conseillers sortants MM. Berthold Matthieu, Jean-Marc Poulin et Normand Poulin.

Cependant, a-t-on appris, certains citoyens se porteraient candidats aux postes de conseillers, soient MM. Charles-Henri Poulin, Jean-Denis Rancourt et Gilles Matthieu.

(collaboration de Pierre-Yvon Bégin)

Manifestation en Beauce

Une centaine de Beauceronnes ont manifesté, hier, devant l'hôpital Saint-Joseph de Beauceville, dans le but de sensibiliser la direction sur la nécessité de conserver la "chambre de naissance" mise à la disposition des couples en mars 1980. Il s'agit d'une "chambre" permettant aux couples de donner naissance à leur enfant dans la position de leur choix, avec le minimum d'intervention et favorisant l'accueil du nouveau-né. "Peu importe le centre hospitalier concerné, a déclaré Mme Françoise White, responsable de la marche de solidarité, c'est au nom des femmes du Québec qui fondent des espoirs sur ce qui a été réalisé en Beauce, que nous démontrons notre appui."

Un règlement au magasin Cooprix

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Le magasin d'alimentation Cooprix, à Thetford-Mines, a rouvert ses portes, hier matin, après un lock-out d'une durée de deux semaines.

Le point litigieux qui empêchait la conclusion d'un nouveau contrat de travail, était la formule d'indexation du revenu. Selon la proposition patronale, elle équivalait à une hausse hebdomadaire de salaires de $74.80 échelonnée sur 24 mois. Le syndicat (CSN) représentant les 28 employés permanents et les 32 travailleurs occasionnels réclamait $81.60. Les deux parties ont réglé pour environ $79.10.

Les négociateurs syndicaux possédaient un mandat de grève lorsque, craignant la répétition des événements de 1979, la partie patronale décréta une mise à pied massive, le 28 septembre. Il y a deux ans, les employés avaient débrayé sans avertissement un jeudi, jour d'affluence, obligeant la direction du magasin à vendre à perte des aliments périssables.

Dans le conflit qui vient de prendre fin, bien que l'écart entre les parties n'était que de $6.80 par semaine, l'employeur soutenait que sa situation financière difficile ne lui permettait pas d'offrir davantage, tout en rappelant que les employés du magasin de Thetford étaient de loin les mieux rémunérés parmi les travailleurs de tous les Cooprix dans la région 03.

Le dossier fut soumis aux 700 sociétaires de la coopérative. Ces derniers constatèrent que les parties étaient très près d'un règlement et invitèrent le bureau de direction à reprendre les pourparlers avec le syndicat. Les deux parties en vinrent rapidement à un accord.

Maintenant que le conflit est réglé, le syndicat clame que le lock-out fut prématuré et inutile et jure qu'il n'aurait jamais mis en exécution sa menace de grève.

Des concessions

Les syndiqués n'ont obtenu aucune prime d'enrichissement. Au contraire! A cause de la situation financière de l'employeur, ils ont modifié à la baisse la formule d'indexation du revenu. L'entente qui a pris fin le 30 avril dernier, prévoyait une hausse de $0.01 l'heure par 0.3 de point d'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Le syndicat a accepté $0.01 l'heure par tranche de 0.3 point du 1er mai au 15 juillet 1981, de 0.6 point du 16 juillet 1981 au 15 juillet 1982, de 0.4 point du 16 juillet au 15 octobre 1982, et de 0.3 du 16 octobre 1982 au 15 avril 1983.

VENTE
22e ANNIVERSAIRE
DU 13 AU 17 OCTOBRE INCLUSIVEMENT

J. M. CLÉMENT LTÉE

MAINTENANT 2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

PLACE STE-FOY 653-9363 | GALERIES de la CAPITALE 627-3472

Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence"

RABAIS DE 20%

sur toute la marchandise en magasin du 13 au 17 octobre inclusivement

* Les uniformes scolaires sont exclus de cette vente

Il faudra couper dans les services prévient le maire Jean Pelletier

"...plus les services municipaux sont abondants et raffinés, plus ils sont personnalisés et nombreux, plus ils coûtent cher et plus la facture globale que doivent se partager les contribuables est élevée... C'est pourquoi, les administrateurs municipaux des années '80 doivent apprendre à dire "non" dans bien des cas, et à être même encore plus sélectifs sur les décisions comportant des engagements financiers, quitte à réévaluer au besoin les ordres de priorité. C'est une question de vie pour les municipalités et surtout pour ceux qui les financent, soit les contribuables-citoyens."

Par cet extrait du discours prononcé devant les membres du club Rotary de Québec hier midi, le maire Jean Pelletier de Québec a clairement signifié le prochain changement d'attitude auquel devront s'astreindre les futurs gestionnaires municipaux. Le Progrès civique entend pour sa part mettre de l'avant des mesures innovatrices pour tirer le meilleur parti des ressources financières. Le maire de Québec s'attend à ce que les contribuables fassent eux-mêmes leur bout de chemin, chacun devant "volontairement dans sa vie privée, à la maison, tout comme dans sa vie communautaire et surtout, dans les exigences qu'il a à l'endroit de son administration municipale, s'imposer des restrictions."

Des mesures qu'il entend lui-même prôner, M. Pelletier n'a pas voulu épiloguer sur la question. Il a cependant donné en exemple les améliorations au système d'éclairage de la ville qui ont permis un rendement supérieur de 40 pour 100 et une baisse de la facture de 45 pour 100. La prise en charge par les citoyens d'une partie du nettoyage printanier, les projets coopératifs d'achat ou de location de stationnement, des habitudes d'économie dans la consommation de l'eau sont des exemples où les contribuables devront désormais apprendre à faire leur part pour limiter les dépenses, a-t-il mentionné.

Le conseiller Paul Lafrance a présenté, hier soir, les membres de son équipe à l'élection municipale de Loretteville. Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Paul Lafrance fera la lutte au maire Jean-Marie Beaulieu, à Loretteville

par Marc LESTAGE

Le conseiller Paul Lafrance a annoncé, hier soir, qu'il fera la lutte au maire Jean-Marie Beaulieu, lors des élections du 1er novembre, et qu'il sera appuyé par une équipe de candidats à chacun des postes de conseiller.

Pour les 9,449 contribuables de Loretteville, il est désormais acquis qu'il y aura élection à chacun des six postes de conseiller et à la mairie.

Le conseiller Paul Lafrance a expliqué, hier soir, qu'il avait décidé de poser sa candidature à la mairie à la demande de nombreux supporteurs, après dix années de présence sur la scène municipale dont quatre ans à titre de conseiller du quartier Petit Bois.

A l'élection de 1977, M. Lafrance avait été élu dans l'équipe du maire Jean-Marie Beaulieu. Au cours d'une conférence de presse à laquelle assistaient une centaine de supporteurs, l'ancien membre de l'équipe Loretteville-Plus a expliqué qu'il reprochait au maire de ne pas manifester suffisamment de démocratie, de faire des déclarations intempestives et de décourager ses collaborateurs par son manque de courtoisie.

Un autre conseiller sortant, M. Marcel Martel, se présente dans l'équipe de M. Lafrance. Le conseiller Martel, un ancien fonctionnaire de Loretteville devenu employé civil au gouvernement fédéral, se présentera dans le quartier Bellevue où, dit-il, les gens ont vraiment besoin que l'on s'occupe de leurs problèmes. M. Martel est actuellement conseiller du quartier numéro deux où l'équipe de M. Paul Lafrance a décidé de ne pas présenter d'adversaire à un candidat indépendant, M. Guy Turcotte, qui a annoncé son intention de faire la lutte au candidat du maire Jean-Marie Beaulieu.

Selon M. Paul Lafrance, le candidat Guy Turcotte "rejoint son équipe sur beaucoup de questions importantes et il n'a pas paru nécessaire de lui présenter un adversaire".

A tous les autres postes de conseiller, M. Lafrance a fait appel à des hommes qui arborent une moustache comme lui et qui sont natifs de Loretteville.

Le candidat du quartier de l'Orme, M. André Parent, est un grossiste (importateur-distributeur), M. Claude Thivierge du quartier Chateau-d'Eau est technicien en génie civil, M. Rémy Poulin, du quartier Petit Bois est représentant pour une distillerie et M. Jean Parent est estimateur en mécanique du bâtiment.

Côté programme, M. Paul Lafrance a annoncé que lui et ses équipiers feront une campagne modeste au cours de laquelle ils ne prometteront qu'une seule chose aux contribuables, soit de les consulter systématiquement avant de prendre une décision qui engage la municipalité.

"Il ne s'agira pas de ne faire valoir que le bon côté des choses si nous y croyons et le mauvais côté si nous refusons le projet, mais bel et bien de donner aux gens toute l'information pertinente et de mener une consultation avant de s'impliquer", de s'engager le candidat.

Les Fidéens du bois Maricourt peuvent exiger un référendum

par Vincent CLICHE

C'est aujourd'hui et demain que les citoyens du secteur du petit bois Maricourt, à Sainte-Foy, peuvent se présenter à l'hôtel de ville pour signer le registre demandant la tenue d'un référendum sur la question de changement de zonage.

Ce changement de zonage, adopté par le conseil municipal, le 8 septembre, permet la construction d'édifices à bureaux sur ce terrain vacant, en face du boulevard Duplessis, dans le quartier Neilson.

Le projet d'édifices à bureaux dans le petit bois, présenté il y a plus de un an, a été combattu par plusieurs propriétaires et locataires du quartier, qui ont même fait signer une pétition demandant plutôt de réserver ce secteur à la construction résidentielle.

Le nombre requis de signatures pour que le règlement d'amendement au zonage fasse l'objet d'un référendum est de 38. Le conseil pourrait aussi décider de retirer le règlement plutôt que de tenir un référendum, si le nombre de signatures est atteint.

COLLECTES DE SANG

A Place Cartier

Une collecte de sang, au profit de la Croix-Rouge, se déroulera demain, de 14h00 à 17h00 et de 18h30 à 20h30 au sous-sol de Place Cartier, dans le Mail St-Roch. La population est invitée à venir en très grand nombre.

30%~50% DE RABAIS
sur notre NOUVELLE sélection de Tissus d'Automne et d'Hiver
du 14 au 24 Octobre
MAGASINEZ MAINTENANT POUR UN MEILLEUR CHOIX

IMPORTÉ D'ITALIE
PLAID DE MÉLANGE DE LAINE 150 cms de largeur SPECIAL 5.99 m — ÉPARGNEZ 40% — Attrayants dans une gamme de couleurs charmantes. Idéal pour ensembles et jupes. Mélange de laine, polyester et acrylique; lavable à la machine. Rég. $9.99 m.
UNIS À MÉLANGE DE LAINE 150 cms de largeur SPECIAL 6.99 m — ÉPARGNEZ $3 mètre — Enorme assortiment de couleurs en vogue pour vos ensembles, pantalons et jupes pour la nouvelle saison. Lavable à la machine pour entretien facile. Rég. $9.99 m.
CORDUROY 90 cm de largeur Rég. $4.50 m. 2.99 m — ÉPARGNEZ 33%
TRICOT-DOUBLE 150 cm de largeur Reg. $5.99 m. 2.99 m — ÉPARGNEZ 50%
ENTRECROISÉ 150 cm de largeur Rég. $4.99 m. 3.49 m — ÉPARGNEZ 30%
FLANELLETTE 90 cm de largeur 1.49 m — ÉPARGNEZ 35% — Coton à 100%. Grande variété de couleurs et charmants dessins imprimés. Le choix parfait pour pyjamas, chemise de nuit et ensembles pour les tout petits. Rég. $2.49 m.
FILS À 3 ÉPAISSEURS Polyester à 100%. 200 v. par bobine. SUPER SPÉCIAL 4/1.00 — ÉPARGNEZ 40%
CRÊPE POLYESTER "TIVOLI" 150 cm de largeur Reg. $4.99 m. 2.99 m — ÉPARGNEZ $3 mètre
JERSEYS POLYESTER IMPRIMÉS 150 cm de largeur Rég. $6.99 m. 3.99 m — ÉPARGNEZ 40%
POLYESTER JACQUARD DOBBY 115 cm de largeur Reg. $5.99 m. 3.99 m — ÉPARGNEZ 33%
ECOULEMENT SPECIAL sur Tissus Assortis
Épargnez jusqu'à 50% sur une vaste gamme de balance d'inventaire de tissus de 1ère qualité. Ne manquez pas cette vente d'écoulement spéciale. Les sélections varient d'un magasin à l'autre.
HÂTEZ-VOUS POUR LA MEILLEURE SÉLECTION
CENTRE D'ACHATS STE-FOY 656-1575 GALERIES CHAGNON 837-5837
GALERIES CHARLESBOURG 626-7813 GALERIES STE-ANNE 677-7181
LES GALERIES DE LA CAPITALE 626-3767
Harrison Princesse
Draperies · Couvre-Lits · Tissus · Accessoires de Bain
Qualité · Valeur · Service · Convenance

des aubaines
A l'année, parmi l'un des plus grands choix de carreaux de céramique au Québec

C'EST FACILE! REDECOREZ VOUS-MEME...
la salle de bains, la cuisine, le hall et la salle familiale.
UNE OFFRE SPECIALE
JUSQU'AU 31 OCTOBRE 1981
SUR PRESENTATION DE CE COUPON, NOUS VOUS ACCORDERONS UN
RABAIS DE 10%
SUR VOS ACHATS DE CARREAUX DE CERAMIQUE
- Au-delà de 5,000 pieds d'entrepôt remplis d'une variété de carreaux pour murs et planchers, au prix les plus bas.
- Service de conseillers expérimentés
- Venez et emportez ce que vous choisissez
Entrepôt d'Aubaines Céramique
Coin Semple et Saint-Sacrement 681-9244
Heures d'ouverture: lundi au merc., 8h30 à 17 h00; jeudi et vendredi, 8h30 à 21h00; samedi, 9h00 à midi.
Stationnement facile sur place

Le Soleil, Jacques Deschênes

Des rédacteurs de la première heure au mensuel des aînés "Sourions à la vie": M. Raymond Dubé à gauche, Mme Eveline Bossé, M. Victor Côté, président-fondateur, et Mme Germaine Laplante, à droite.

Un journal pour l'âge d'or honore ses "journalistes"

par François ROY

Devisant joyeusement, ils étaient plus d'une trentaine de collaborateurs et collaboratrices bénévoles au journal mensuel et sans but lucratif "Sourions à la vie", à avoir répondu hier à l'invitation du président-fondateur, M. Victor Côté, au centre communautaire Saint-Louis-de-France, à Sainte-Foy.

Celui-ci voulait ainsi rendre hommage à tous ceux et celles qui l'ont épaulé pendant plus de un an afin que les gens de l'âge d'or, les aînés de Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et Québec, puissent se divertir en parcourant leur journal qui est publié à 5,000 exemplaires et distribué gratuitement chaque mois.

Il est surtout destiné aux aînés et écrit par des gens qui parlent leur langage tout en pensant jeune, d'expliquer au SOLEIL M. Côté, après avoir rappelé que l'idée lui en était venue en février 1980. "J'allais régulièrement chercher le courrier chez moi et à travers les revues, magazines, etc., je me suis rendu compte qu'il n'y avait jamais rien pour les gens âgés, du troisième âge, de l'âge d'or ou appelez-les autrement, mais ne dites jamais les vieux..."

Après avoir établi des contacts et cherché des conseils auprès de journalistes chevronnés tels que Georges-Henri Dagneau, Raymond Dubé, Germaine Laplante (mère de Laurent), Charles-Edouard Parrot, J.-Arthur Morrissette, Georgette Lacroix, et nombre d'autres, M. Côté est allé de l'avant avec son premier numéro en septembre 1980 bien que plusieurs lui aient dit: "Tu sais pas à quelle tâche tu t'attelles..." Jusqu'en mars 1981, il a persisté à passer des après-midis à téléphoner pour avoir des articles, quand il n'était pas en quête d'annonces. "Je n'avais pas de matière en réserve et chaque mois c'était à recommencer.

Puis au printemps dernier, j'ai reçu un appui financier pour un an du gouvernement fédéral dans le cadre du programme "Nouveaux horizons" et on a formé un conseil d'administration de 10 personnes. Maintenant, je pense que notre journal est en parfaite santé et qu'il devrait pouvoir s'autofinancer." Pour abonnement ou informations, s'adresser à "Sourions à la vie", a / s Victor Côté, 3057 Laforest, app. 12, Sainte-Foy, G1W 1L6 ou téléphoner à 653-7179.

Transport des handicapés

La CTCUQ est prête si le gouvernement paie à 100 pour 100

par Pierre-Paul NOREAU

"Avec la garantie du gouvernement du Québec que le transport institutionnel soit subventionné à 100 pour 100, nous serions prêts à assumer ce service dès maintenant."

Le président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec ne voit que cette seule solution pour régler la situation dans laquelle se trouve confinée la soixantaine d'handicapés du centre François-Charon qui réclamait, la semaine dernière, la prise en charge par la CTCUQ de leur transport à deux institutions d'enseignement.

Selon M. Léonce Bouchard, ce cas ne relève pas du transport régulier, mais bien du transport dit institutionnel. En conséquence, son organisme n'a rien à voir dans ce dossier des Affaires sociales. "Si le ministère juge que c'est à nous de prendre ce transport en charge, qu'il nous donne les moyens de le faire" de conclure celui-ci.

La définition du terme transport institutionnel est floue et l'interprétation faite par la CTCUQ et par les dirigeants du centre François-Charon est évidemment à l'opposé. Pour M. Bouchard, accepter de s'impliquer dans ce dossier provoquerait une réaction en chaine de la part d'autres organismes qui s'occupent de transport pour handicapés et occasionnerait des coûts de l'ordre du million de dollars d'ici quelques années pour les villes assumant les dépenses de la CTCUQ.

La prise de position de M. Bouchard, lors de l'assemblée régulière du conseil de la Communauté urbaine de Québec, hier, a été endossée par résolution du conseil.

Selon les explications fournies par le président de la CTCUQ, "le centre François-Charon semble vouloir nous transférer au compte-gouttes des secteurs de son transport institutionnel, et par voie de conséquence, environ 21 pour 100 des coûts assumés par les payeurs de taxes de la communauté urbaine." Actuellement, le centre bénéficie de 100 pour 100 de subventions pour combler les coûts du transport institutionnel, bien qu'il soit déjà connu que trois des cinq véhicules à la disposition des handicapés ne seront pas renouvelés par le ministère des Affaires sociales, alors que le besoin de les remplacer se fait sentir. Le passage de ce service dans le transport régulier aux handicapés, permettrait, toujours selon M. Bouchard, au ministère de réduire ses subventions de 100 à 75 pour 100 du coût. Le 25 pour 100 qui reste devant être réparti à 5 pour 100 pour les usagers et 20 pour 100 par la CTCUQ.

Le problème des soixante bénéficiaires du centre François-Charon privés de cours depuis le début de l'année est donc resté entier, et seule une intervention rapide du gouvernement du Québec peut permettre de dénouer l'impasse faut-il comprendre.

Le maire Labrecque ne se représentera pas à Stoneham-Tewkesbury

par Marc LESTAGE

L'animateur Raymond Labrecque, de Radio-Canada, à Québec, a confirmé hier au SOLEIL qu'il n'a pas l'intention de solliciter un renouvellement de mandat à la mairie de la municipalité de Stoneham-Tewkesbury, dimanche prochain, lors de la journée de mise en candidature.

M. Labrecque qui exploite aussi une petite ferme dans cette municipalité de 3,500 âmes située aux limites du parc des Laurentides, dans la banlieue nord de la Capitale, a expliqué que sa charge de maire était devenue trop accaparante. M. Labrecque a été conseiller de cette municipalité durant trois ans avant de succéder au maire démissionnaire, à la fin de 1976. Par la suite, il a été réélu à la mairie pour un mandat de quatre ans qui prendra fin le 1er novembre.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

par François ROY

Parti avec l'ambitieuse idée de lancer une troisième formation politique dans l'arène électorale à Québec, un groupe de citoyens des secteurs Duberger, Les Saules et Neufchâtel se retrouvera probablement avec une brochette de 3 candidats indépendants pour les représenter lors des élections du 15 novembre.

Demain soir, les citoyens de ces secteurs seront conviés à 20h à la polyvalente La Camaradière pour faire une présélection de leurs possibles représentants à la table du conseil de Québec. Effectivement, cette soirée sous la direction de M. Pierre Audet, vise à donner la possibilité aux citoyens non satisfaits des alternatives offertes par le Progrès civique et le Rassemblement populaire, de se choisir des candidats répondant mieux à leurs aspirations.

M. Robert Bertrand, ex-président de l'Association des propriétaires de Duberger—Les Saules ayant lui-même cherché à promouvoir l'idée d'un troisième parti à Québec, sera candidat à l'un des trois sièges. On lui connaît déjà un opposant lors de cette soirée de mise en candidature, soit M. Gilles Côté qui revendique également un poste d'indépendant dans le district numéro 18. Des candidats aux sièges 17 et 19 devraient également se faire connaître lors de cette rencontre de jeudi.

En faisant choisir à la population ses propres mandataires avant l'élection, on vise évidemment à mousser l'idée d'une représentation spéciale à l'hôtel de ville pour les gens des districts annexés. M. Audet a d'ailleurs expliqué que les 3 personnes choisies demain soir, seraient liées par une idéologie commune, mais non par une discipline de parti.

Advenant des résultats positifs lors du scrutin de novembre, ce groupe de trois pourrait fort bien être l'amorce d'un parti dans un avenir plus éloigné.

Désistement

M. Jacques Vachon, un fonctionnaire du district Saint-Roch à Québec, a pour sa part officiellement annoncé son intention de ne pas se lancer dans la campagne électorale. M. Vachon était présent lors de la rencontre des indépendants convoquée par le candidat indépendant à la mairie René-Lucien Lapointe. A ce moment, M. Vachon s'était dit intéressé à entrer sur la scène politique, mais n'avait pas pris de décision finale. En raison de l'absence d'un troisième parti sur les rangs, il asdonc choisi de ne pas s'impliquer ouvertement. M. Vachon a toutefois précisé qu'il entend aider le groupe des trois indépendants de Duberger, Les Saules et Neufchâtel, considérant que les gens qui sont à l'origine de cette initiative constituent "de la bonne graine" pour l'implantation éventuelle d'une troisième formation politique à Québec.

ANGELE BLANCHARD
DOCTEUR EN OPTOMETRIE
653-1969
- Examen de la vue (enfants/adultes)
- Rééducation visuelle
- Optique (verres de contact, lunettes)

950, de Bourgogne, Ste-Foy
(Angle Duplessis et Quatre-Bourgeois)

ANGLAIS-ESPAGNOL
COURS DE CONVERSATION
LPS®
UN COURS FAIT SUR MESURE
- Programmes pour tous niveaux
- Cours individuels ou en groupes
- Méthode visuelle exclusive
- COURS CAPSULE® (rapides de un à quatre semaines)
- Marque déposée

Pour plus de renseignements sur les prix, heures, durées et dates de cours, téléphonez-nous.
(418) 681-6375
LPS (Langues, Productions, Services Ltée)
Permis du Ministère de l'éducation no. 689652 (culture personnelle)
3, Parc Samuel-Holland
Suite 195, Québec G1S 4M6
Cours aussi disponibles à LEVIS

Pêcheries St-Laurent INC.
★ LES HUITRES A LEUR MEILLEUR!
SPECIAL POUR PARTIES D'HUITRES
PETONCLES FRAICHES $5.99 lb
FILET DE TURBOT SURGELE INDIVIDUELLEMENT $1.79 lb
Variété complète des produits de la mer
201, 3e Avenue (coin 2e Rue) 525-4577

LA VENTE D'OCTOBRE
1. PRIX DEFIANT TOUTE COMPETITION 2. PRODUITS DE 1RE QUALITE 3. SPECIAUX DANS TOUT LE MAGASIN
+ 6 SPECIALISTES EN DECORATION A VOTRE SERVICE
PAPIERS PEINTS Revêtements muraux 20% DE RABAIS + UN BAC A EAU GRATUIT
TENTURES 1 CONFECTION GRATUITE 2 TRINGLES GRATUITES 3 INSTALLATION GRATUITE + SERVICE DE DECORATION GRATUIT A DOMICILE
STORES Verticaux et horizontaux Flexalum 25% DE RABAIS + INSTALLATION GRATUITE
STORES en inventaire Verticaux en vinyle pour porte-patio 75" x 84" 99.95 84" x 84" 119.95 + INSTALLATION GRATUITE
CERAMIQUE BERCO 25% DE RABAIS + OUTILS DE POSE PRÊTÉS GRATUITEMENT
PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX
Notre service à domicile est toujours gratuit et prend de plus en plus d'importance à notre magasin...
661-8497
6 vendeurs spécialistes pour vous conseiller. Ils sont aussi près de vous que votre téléphone!
AL aflamme Décoration INC
LES EXPERTS EN DECORATION
3148, CHEMIN ROYAL GIFFARD
661-8497
Stationnement facile
expansol
NOTRE VENTE ÇA SE FÊTE!

Le J. E. Bernier est rentré au port hier midi.

Le Soleil, Raynald Lavoie

Les sourires étaient radieux sur le pont du brise-glace.

Le Soleil, Raynald Lavoie

Le Bernier arrive le dernier

Le brise-glace canadien J.-E.-Bernier a accosté hier midi au quai de la reine, juste à côté du quai des traversiers après une "croisière" de près de trois mois dans le Iles (...) des Territoires du Nord-Ouest. Il avait quitté Québec le 28 juillet dernier.

Plusieurs dizaines de Québécois, parents et amis des 50 membres de l'équipage, attendaient les marins avec impatience. La température et la visibilité étant excellentes, c'est de très loin que l'on a pu voir le J.-E.-Bernier s'approcher lentement de son port d'attache. Les sourires étaient radieux, tant sur le pont du brise-glace que sur le quai de la reine.

Le bâtiment était le dernier de la flotte du ministère fédéral des Transports à rentrer au port cette année. Tous les autres brise-glace sont déjà revenus depuis quelques semaines.

Après quelques jours d'un repos bien mérité, l'équipage du Bernier appareillera pour sa nouvelle mission qui consistera à enlever les bouées d'été dans le fleuve Saint-Laurent et à les remplacer par des bouées d'hiver. Cette expédition devrait se dérouler vers la mi-novembre.

pierre champagne
de 9h. à 11h.
le matin
Tél: 647-3434

centraide Quebec

La semaine des caisses pop Desjardins

Croyez-le ou non mais vous vivez présentement "la semaine Desjardins". Si vous ne me croyez pas, rendez-vous dans n'importe quelle caisse populaire de la région où vous y trouverez un petit quelque chose de différent cette semaine.

Un petit quelque chose de différent cela ne veut pas dire que l'on a changé le gérant de crédit pour faire plaisir aux sociétaires. Ce serait trop beau! Ça veut dire, par exemple, pour la Caisse Laurier de Sainte-Foy, que la troupe de théâtre de Bon'Humeur, constituée de clowns, animera les lieux durant toute la semaine par des numéros spéciaux, des pièces musicales, des tours de magie et de jonglerie, etc.

La Caisse populaire de Sillery a préféré marquer cette semaine en invitant ses sociétaires à deux réceptions. l'une avait lieu hier soir de 20h à 22h et l'autre a lieu ce soir, aux mêmes heures. De plus, M. Jean Blanchet, peintre connu des citoyens de Sillery, y exposera ses oeuvres pendant la semaine.

Je ne peux pas, bien sûr, énumérer toutes les activités de toutes les caisses populaires de la région. Il me faudrait sans doute prendre tout le journal. Je vous suggère cependant de téléphoner à votre caisse populaire pour obtenir plus de renseignements sur les activités spéciales prévues cette semaine.

Et si jamais vous entendez dire que l'on se prépare à changer un gérant de crédit, dans un établissement, pour souligner cette semaine, téléphonez-moi... j'en ferai part.

NOËL
C'EST CHEZ NOUS

L'endroit idéal pour l'achat de vos cadeaux de Noël c'est aux Galeries Charlesbourg. Tous les marchands sont prêts pour vous accueillir et pour vous suggérer le cadeau pour ces personnes spéciales de votre vie. Le choix, la qualité et la valeur se trouvent aux Galeries Charlesbourg, c'est Noël.

$3,500
EN CADEAUX.

Tirage tous les vendredis et samedis jusqu'au 22 décembre.
Pour de plus amples informations, voyez les affiches aux Galeries Charlesbourg.

LES GALERIES CHARLESBOURG
coin 1ère avenue et boul. de la Capitale

ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...

Les virées québécoises

Lise Cardinal tient promesse. Après avoir "inventé" durant l'été, une grande virée à l'intention des touristes et des Québécois qui voulaient faire un repas progressif dans différents restaurants de Québec, elle avait promis de faire encore plus pour l'hiver. Toujours dans le but de conserver les touristes à Québec "une nuite" de plus, elle a donc inventé la "virée gastronomique" et la "virée des partisans". Ces deux virées s'adressent surtout aux partisans des Nordiques et elles seront offertes durant neuf fins de semaine durant l'hiver. Les intéressés auront plus de renseignements en téléphonant à 658-4768.

Sculptures contemporaines

La compagnie Rothmans de Pall Mall Canada Limitée se distingue de plus en plus par les superbes collections qu'elle présente régulièrement au public québécois. On connaît déjà sa collection de voitures anciennes et sa collection de tapisseries. Cette semaine, au pavillon Casau't de l'université Laval, Rothmans présente une collection de sculptures contemporaines. Celle-ci sera inaugurée demain soir, à 20h, par le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard. Une collection à ne pas manquer.

Richelieu international

Du 15 au 18 octobre, Québec sera l'hôte de plus de 1,000 Richelieu, venus des quatre coins de la francophonie pour célébrer les plaisirs des retrouvailles mais aussi pour étudier le thème "Fier d'être Richelieu". Ce club est le seul au monde exclusivement de langue française et constitue, par ce fait, un moyen unique de promouvoir la culture française. Le président du Richelieu international, M. André Tremblay, profitera de ce congrès pour nommer M. Jean de Grandpré, personnalité Richelieu de l'année 1981.

Pas de Scoodoolidoo dimanche

La troupe Scoodoolidoo ne présentera pas son spectacle au Palais Montcalm, le dimanche 18 octobre, contrairement à ce qui avait déjà été annoncé. Les 43 Québécois qui s'étaient déjà procurés des billets sont priés de les changer pour des billets du vendredu ou du samedi précédent ou de se les fair faire rembourser tout simplement.

Maison de l'espoir

Une soirée d'information sur le projet du centre de réhabilitation Maison de l'espoir se tiendra, ce soir, le 14 octobre, au café Chrétien, 635, côte Sainte-Geneviève, à 19h. Le but de ce centre est de venir en aide aux personnes en détresse.

Au fil des ans dans LE SOLEIL

L'an dernier: M. Maurice Bellemare, l'ancien chef de l'Union nationale, annonce un retour probable à la politique... si le maire Jean Drapeau accepte de devenir chef de ce parti politique.

• • •

Il y a 10 ans: en réflexion collective depuis trois jours, les étudiants du cégep de Limoilou tentent de former un front commun dans les cégeps de la région.

• • •

Il y a 20 ans: le voyage de la délégation québécoise à Paris pour l'inauguration de la maison du Québec a coûté $25,000.

Il y a 30 ans: l'aumônier des Forces canadiennes, Mgr Maurice Roy, prend l'avion cet après-midi pour une visite pastorale des troupes canadiennes au Japon et en Corée.

• • •

Il y a 40 ans: l'armée américaine est épurée des officiers incompétents.

• • •

Il y a 50 ans: les pompiers de Québec réclament un deuxième tuyau d'approvisionnement d'eau pour protéger plus efficacement le quartier Limoilou. Ce serait un investissement d'un demi-million de dollars.

La vie du port

Voici la liste des navires qui sont présentement à quai ou qui accosteront demain dans le port de Québec, exception faite des brise-glace, des traversiers et des autres bâtiments de service.

Nom	Quai	Nationalité	Longueur	Chargement
Mathilda Desgagné	102	canadienne	109	lait
Jalajaya	25	indienne	158	munitions
Scott Misener	107	canadienne	208	céréales
Lac Ste-Anne	26	canadienne	186	céréales
Parisien	53	canadienne	—	charbon
Rimouski	21	canadienne	222	céréales
Georgian Bay	18	canadienne	188	céréales
Afocos	28	grecque	223	céréales
Cast Razorbill	53	—	258	minerais
Good Leader	53	libérienne	261	charbon
Cape Freels	52	libérienne	142	cuivre
Fulda	52	—	—	fertilisants
Alicamoos	105	grecque	156	bois

Alain Jean témoigne à son propre procès

par Marcel COLLARD

Alain Jean, âgé de 28 ans, a dit aux jurés, hier matin, qu'il s'était rendu pour voler au magasin Bata des Galeries de Charlesbourg, le 4 février 1981, croyant que Lise Lamontagne-Hoffman qui y travaillait, ne le dénoncerait pas.

Il a reconnu avoir été condamné à plusieurs reprises pour des vols avec effraction et deux attentats à la pudeur.

Accusé du meurtre avec préméditation de Lise Lamontagne-Hoffman, Jean a été interrogé par son procureur Me Carol St-Cyr et il a relaté sensiblement les mêmes propos contenus dans sa déclaration écrite, signée et assermentée, faite aux enquêteurs, le 17 février et dont le texte avait été déposé mercredi dernier.

Le procès, présidé par le juge Jean Bienvenue, devant un jury formé de six hommes et de six femmes, entrait hier dans sa troisième semaine.

Interrogatoire de la défense

Premier témoin de la défense, Alain Jean, du 2620 Place Duval, a dit qu'il était l'aîné d'une famille de huit garçons et quatre filles. Né à Sainte-Marguerite, près de Sept-Iles, il raconta les difficultés financières de sa famille logée dans une maison de quatre pièces, dont une chambre où couchaient tous les enfants. Il se sauva plusieurs fois de la maison et il commis des vols pour se nourrir. Il doubla une troisième année scolaire qu'il ne put terminer. Après un séjour dans une école "de réforme", à l'âge de 12 ans, il séjourna dans deux foyers d'accueil avant de retourner dans un établissement spécialisé pour jeunes délinquants. A l'âge de 15 ans et jusqu'à 20 ans, il gagna sa vie, notamment en lavant la vaisselle. Il avait fréquenté une jeune fille qui donna naissance à une petite fille. La famille de sa concubine lui occasionnant des difficultés, il déménagea à Montréal avec elle. Cependant, il dut revenir à Sept-Iles à cause d'un procès et fut condamné à six mois de prison à Baie-Comeau. A cet endroit, il se jeta sur un agent du service d'adoption qui venait lui faire signer un document pour placer l'enfant (baptisée à son nom) dans un foyer. Il perdit la garde de la petite.

Après avoir vécu avec sa première concubine durant quatre ans, il demeura à Montréal avec une autre, avant de retourner à Sept-Iles où il connut une autre femme. Purgeant une peine de 23 mois au centre de détention de Québec, il fit venir cette dernière à Québec. A sa sortie du centre de détention, par l'intermédiaire de la Jonction, bureau voué à la recherche d'emplois pour les anciens détenus, il dénicha un travail au magasin Bata de Place Fleur de Lys, à la fin d'octobre 1980.

Au début de janvier, il rencontra Lise Hoffman dans une soirée des employés de magasins Bata. Après les Fêtes, les affaires ayant diminué, il travaillait seulement quelques heures, se faisant $35 ou $40 par semaine. Il s'était rendu, deux ou trois fois, au magasin Bata où Lise Hoffman travaillait, aux Galeries de Charlesbourg. Il y était demeuré de 30 à 45 minutes chaque fois. "On s'entendait bien et on discutait de divers sujets", a-t-il confié, lui faisant part de sa fierté de constater qu'on lui avait fait confiance en l'élisant à la présidence des Mooses.

Le 4 février

Le 4 février, il s'est rendu une première fois au magasin Bata des Galeries de Charlesbourg, vers 14h ou 14h30. Il s'est promené dans différents magasins et s'était arrêté jaser avec Lise Hoffman au moins 30 minutes, avant de retourner chez lui.

Reconnaissant avoir porté le casque de fourrure et le manteau de cuir déposés par le ministère public, Jean revint au centre commercial vers 17h. Il prit un café au comptoir et entra chez Bata. "Je m'étais mis en tête de voler", précise-t-il. Lise Hoffman alla chercher des cigarettes au casse-croûte. A son retour, il la suivit à l'arrière du magasin où il lui ligota les mains derrière le dos avec les bas nylon de sa concubine et lui bâillonna la bouche, la laissant dans les toilettes.

Il revint prendre l'argent du tiroir-caisse, moins de $100 et l'argent dans la bourse de Lise Hoffman; il ferma les lumières et déverrouilla la porte arrière. Il voulut s'assurer que Lise Hoffman était tranquille et ouvrit la porte des toilettes. La jeune femme courut, mais il la rattrapa. Elle tomba. "J'ai vu ses dessous. J'ai perdu la tête et j'en ai profité sexuellement. Elle parvint à se relever et courut. Je l'ai attrapée par le bras; j'ai vu noir et je l'ai frappée.

"J'ai entendu du bruit; j'allai à la porte et je vis une ombre... quelqu'un s'approchait. J'ai paniqué. Je me suis enfui sans regarder si elle était toujours à terre", a ajouté le témoin.

Cependant, il a dit ne point se rappeler à quel moment il avait mis le feu à trois endroits différents.

Enfin, il raconta sa fuite et à son arrivée chez lui, il constata la présence de sang sur ses bottes et sur son manteau.

Un voisin vint lui offrir de prendre un café, mais il lui fit part qu'il devait prendre sa douche pour aller à 19h, à la salle des Mooses où il devait coordonner les préparatifs d'un tournoi de fléchettes.

Antécédents judiciaires

Interrogé par Me Serge Roberge, procureur du ministère plic, le témoin a admis avoir été condamné à un mois de prison en 1970, pour une tentative de vol avec violence; à quatre mois, en 1971, pour deux vols avec effraction; à trois mois, en 1972, pour deux vols, un faux chèque et deux manquements à une ordonnance de garder la paix; à trois mois, en 1974, pour deux attentats à la pudeur; à deux sentences suspendues et probation de deux ans, en 1975, pour une introduction avec effraction, et en 1977, pour un vol au magasin Steinberg, à Montréal, où il travaillait, et à 23 mois, en 1979 pour sept vols avec effraction.

Après avoir purgé huit mois de prison au centre de détention de Québec, il est hébergé sous surveillance dans un centre d'accueil, mais sa libération est révoquée pour avoir manqué à un règlement. Il sort de prison le 4 octobre 1980 et sa période de probation se termine le 4 octobre 1982.

Il a dit que sa première visite au magasin, l'après-midi du 4 février 1981, avait pour objet de vérifier si Lise Hoffman était seule et qu'il était revenu plus tard pour commettre son vol, sachant qu'il y aurait moins de monde dans le centre commercial.

Il a déclaré qu'à son arrivée chez lui, il avait nettoyé le sang sur ses bottes et sur le manteau, mais qu'il avait jeté ses gants, son pantalon et sa chemise en raison des taches de sang.

Enfin, interrogé par le juge Jean Bienvenue, l'accusé a révélé que l'idée d'aller voler lui était venue le 3 février ou le jour même du 4 février; qu'il avait gardé ses gants pour ne point laisser d'empreintes et qu'il avait cru ne pas être dénoncé par Lise Hoffman jusqu'à la tentative de cette dernière pour s'enfuir. Jean a précisé qu'il avait laissé Lise Hoffman dans les toilettes, le temps de commettre le vol, mais que la porte n'était pas barrée.

Le procès se poursuit aujourd'hui.

Le corps d'un jeune chasseur retrouvé près de Portneuf-Station

Le corps sans vie du jeune chasseur de Portneuf-Station, Denis Morin, 21 ans, a été retrouvé hier, au début de l'après-midi, dans un bois de la région par le chien-pisteur de l'agent André Bernier, de la SQ de Québec.

Le chasseur serait mort des suites de blessures par balles. La SQ du poste de Portneuf poursuit l'enquête pour tenter de déterminer les circonstances exactes de la mort.

Le jeune homme avait été porté disparu par ses parents, samedi soir. Le lendemain avant-midi, des agents de la SQ de Portneuf retrouvaient le véhicule du chasseur près d'un bois au nord-ouest de Portneuf-Station.

Pilote identifié

Le pilote de l'avion Cessna 180 qui a plongé dans le lac Keepover, à une cinquantaine de milles de Mont-Laurier, au cours de la fin de semaine, a été identifié par la police comme étant Gaston Poirier, 59 ans, de Saint-Jérôme.

L'autre passager de l'appareil qui a été porté disparu dimanche a été retrouvé dans la cabine qui flottait à la renverse. Il s'agissait de Marcel Piché, 55 ans, de Lafontaine.

Des chasseurs ont découvert les restes de l'hydravion qui flottait sur le lac Keepover, situé à environ 240 kilomètres au nord de Montréal.

Le cadavre de M. Piché a été trouvé dans l'appareil alors que celui de M. Poirier est toujours recherché par des plongeurs.

Une enquête préliminaire a permis d'établir que la tragédie était attribuable autant à des ennuis mécaniques qu'à une erreur de pilotage, a souligné un porte-parole de la Sûreté du Québec.

VENTE ANNIVERSAIRE
SOULIERS
rég. jusqu à $75 SPECIAL $35
SALON ITALIEN chaussures
• Mail St-Roch • Galeries Canardière • Rue St-Joseph • Galeries Charlesbourg

★★★★★
REGARDEZ
PROFITEZ-EN!
MOBILIER DE SALLE A MANGER NORSA DESIGN
Prix à partir de 395 $
MOBILIER DE CHAMBRE MODULES GRANBY
Blanc, amande, chêne Prix à partir de 739,95 $ (sans matelas et accessoires)
MOBILIER DE SALLE A MANGER UNITED CHAIR
5 morceaux
Prix à partir de 239,95 $
MOBILIER DE CHAMBRE ROSAIRE BEDARD
4 morceaux
Prix à partir de 489,95 $
Stationnement sur le côté du magasin
LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC
• Plan mise de côté
• Visa et Master Card acceptées
• Financement disponible
355, Marie-de-l'Incarnation, Québec
681-6054

LE CAP-ROUGE
Le Salon de l'habitation du Domaine des Soeurs
DU 28 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE
Accès par le boulevard Charest ouest sortie Jean-Gauvin, et tourner à droite sur la Promenade des Soeurs (2e rue à partir de Charest)
MAISON OUVERTE DE 14H A 21H
DU LUNDI AU JEUDI
ET DE 13H A 17H LES SAMEDIS ET DIMANCHES
VENEZ DECOUVRIR LE VRAI CONCEPT DE VIE...
DOMAINE des SOEURS
Le Domaine des Soeurs Inc.
4614, Promenade des Soeurs
Cap-Rouge, Québec
POUR RENDEZ-VOUS: 653-5123

Je choisis une fourrure de qualité chez...
ROLAND FORGUES
un nom... une réputation!
Assortiment de CHAPEAUX de FOURRURE pour hommes et femmes
Rat musqué, loup, chat sauvage, renard, vison, perse gris, lynx, peludos et ocelot, etc., etc.
Prix variant de $100 à $600
Assortiment complet de JAQUETTES
Dans les modèles et fourrures des plus variés, incluant
ETOLES DE VISON
Trois couleurs au choix
Prix variant de $699 à $7,699
MANTEAUX OPOSSUM Américain naturel $999
MANTEAUX RENARD Bleu naturel $1,199
MANTEAUX CHAT SAUVAGE Lustré naturel, peaux entières $1,399
MANTEAUX LOUP Américain naturel $1,799
MANTEAUX RENARD Des prairies naturel, peaux allongées $1,999
MANTEAUX VISON NATUREL Peaux allongées, pastel, demi-sang $2,299
MANTEAUX VISON CANADIEN Naturel, FEMELLES demi-sang, peaux allongées $2,999
MANTEAUX CHAT SAUVAGE Lustré naturel, peaux allongées $1,799
PALETOTS CHAT SAUVAGE Lustré naturel, peaux entières $1,599
MANTEAUX CASTOR A long poil, naturel $1,599
MANTEAUX DOS RAT MUSQUE Naturel ou teint quatre couleurs au choix $1,599
MANTEAUX VISON Naturel, demi-buff, demi-sang ou ranch, peaux entières $1,599
• RETOUCHES D'AJUSTEMENT GRATUITES
• GARANTIE D'UN AN AVEC POLICE D'ASSURANCE
• ENTREPOSAGE GRATUIT LA PREMIERE ANNEE
Votre conseiller Roland Forgues
Le Salon de fourrures ROLAND FORGUES LTÉE
461, ST-JOSEPH EST MAIL CENTRE-VILLE 529-0077
PLAN MISE DE COTE — AUCUN INTERET AVANT LIVRAISON

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS
SPEED QUEEN

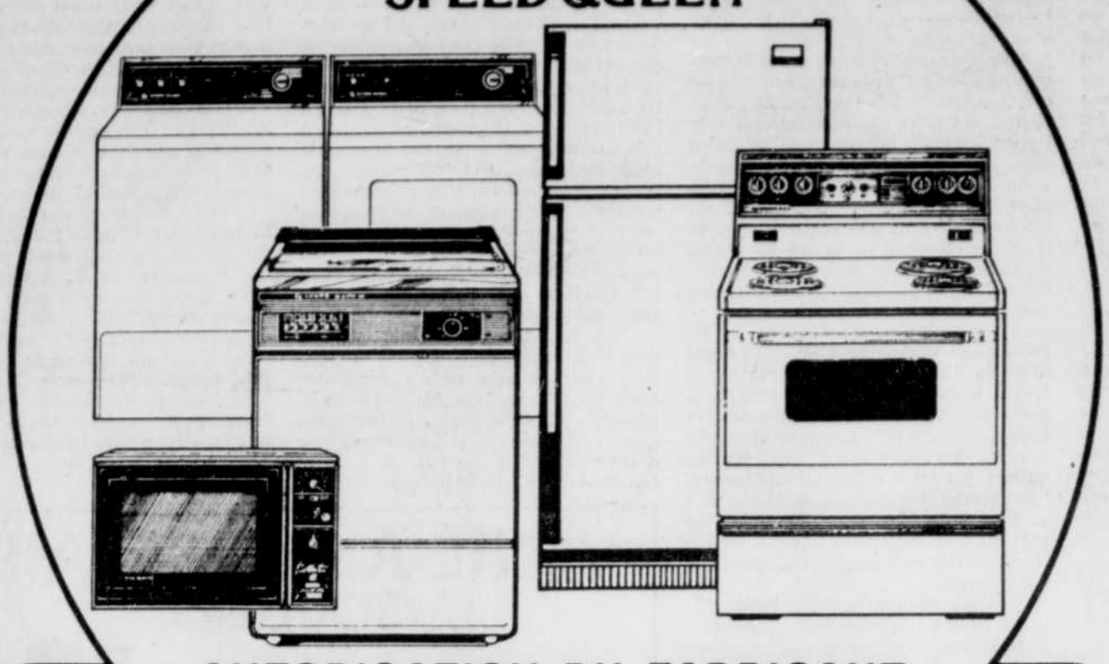

AUTORISATION DU FABRICANT
RABAIS

Dès maintenant et pour une période limitée, Speed Queen a autorisé des rabais spéciaux sur certains appareils électroménagers — cuisinières, réfrigérateurs, fours à micro-ondes, lave-vaisselle, laveuses et sécheuses. Pour plus de détails, rendez visite à votre dépositaire Speed Queen participant. Hâtez-vous, cette offre prend fin très bientôt.

Votre dépositaire Speed Queen participant

FORTIER ÉLECTRIQUE MEUBLES ENR.
VENTE SERVICE AUDIO - TÉLÉ-COULEUR
615, boul. St-Claude, Québec — Tél. 842-9723

faits divers

Adolescents arrêtés grâce à un citoyen

par Lucien LATULIPPE

Tout en faisant preuve de civisme, un citoyen de Saint-Jean-Chrysostome a facilité l'arrestation de deux adolescents qui venaient d'entreprendre la carrière de cambrioleurs.

Le responsable du poste de la Sûreté du Québec à Saint-Romuald a tenu à souligner ce geste qui devrait être imité davantage afin d'aider à enrayer cette plaie du siècle qu'est devenu le cambriolage des maisons.

Quelqu'un ayant sonné à sa porte, le citoyen s'est trouvé en face d'un adolescent qui a demandé si un tel était là. Comprenant qu'il s'agissait d'un subterfuge, il a suivi l'adolescent qui avait rejoint un compagnon et il les a surpris au moment où ils tentaient de cambrioler une maison du voisinage.

Cueillis par des agents de la SQ, les deux suspects ont reconnu qu'ils étaient évadés d'une maison pour jeunes et qu'ils en étaient à leurs premières armes dans ce métier de cambrioleur.

L'enquête a révélé que les deux jeunes étaient en possession d'outils qu'ils avaient volés à l'étalage d'un magasin pour leur aider à cambrioler des maisons.

Aide-toi

D'autre part, un policier de Beauport a mis en application cette devise: "Aide-toi et le ciel t'aidera".

Occupé à travailler autour de sa maison, Rémy Olivier a remarqué un individu de moins de 20 ans qui sonnait aux portes de ses voisins et qui s'éloignait.

Intrigué par ce manège et se fiant à son flair, Olivier a suivi le jeune homme de loin et il a compris qu'il avait vu juste. Il a aussitôt procédé à son arrestation.

Interrogé par des enquêteurs, le suspect a avoué qu'il avait cariolé une douzaine de maisons depuis quelques heures. Du butin a été trouvé en sa possession, soit de l'argent, des bijoux et même des billets de hockey du club Canadien.

Après avoir fait part de cette arrestation, un porte-parole de la police de Beauport mentionnait, hier, qu'une quarantaine de plaintes de vols avaient été enregistrées au cours du long congé de l'Action de Grâces, dont plusieurs dans des maisons.

A Charlesbourg

Pour sa part, la police de Charlesbourg poursuit sa chasse aux voleurs. Elle a mis la main sur cinq adolescents de 14 à 16 ans qui se spécialisaient dans le vol de sacoches.

Se déplaçant en vélomoteur et aussi en bicyclette, des jeunes suspects se seraient emaré de sept sacs à main, dernièrement, six à Charlesbourg et un à Vanier.

Est-ce un effet du hasard? Ce corps policier a également enregistré une trentaine de plaintes de vols au cours de la dernière longue fin de semaine. La valeur du butin atteindrait $200,000 . Les voleurs ont même pris des chiens.

Ce dernier vol a eu lieu dans une animalerie d'Orsainville. Les intrus ont tué plusieurs jeunes chiens de valeur. Ils en ont blessé quelques-uns qui ont dû être abattus. Ils en ont volé 13, ainsi que trois chats. Ils ont également pris de l'équipement. La valeur du vol est de $12,000.

Dans un restaurant, les cambrioleurs ont raflé $12,000 en argent et des objets estimés à $8,000. Au Provigo d'Orsainville, des intrus ont dérobé des cigarettes pour $4,000.

Un certain nombre de maisons ont aussi été dévalisées. Les plaignants mentionnent des pertes allant jusqu'à $10,000, surtout en bijoux.

La police de Charlesbourg déplore de plus un festival de méfaits. Une quarantaine de monuments funéraires ont été renversés au cimetière de la paroisse Saint-Charles-Borromée et des automobilistes rapportent des dommages à leurs véhicules pour une valeur totale de $20,000.

NOUVEAU AU QUÉBEC
SPÉCIALITÉ EN ALIMENTS DIÉTÉTIQUES
Liste de nos produits sur demande:
Sans glutène ☐
Sans lactose ☐
Bas en sodium ☐
Bas en sodium et potassium ☐
Bas en protéines ☐
Bas en calories ☐

Remplissez ce coupon et faites-le parvenir à l'adresse mentionnée plus bas:
NOM ____
ADRESSE ____
VILLE ____
TEL. ____ CODE POSTAL ____

Alima DIÈTE inc.
1136, 3e Av., Limoilou, Québec G1L 2X6
Tél. (418) 529-9378

NOUS SOMMES "DOUBLEMENT" CONTENTS DE FETER NOTRE
2e ANNIVERSAIRE

CHEZ NAPERT, C'EST TOUJOURS MOINS CHER
. . . ENCORE MOINS A L'OCCASION D'UN ANNIVERSAIRE!

CELEBREZ AVEC NOUS ET SOYEZ "DOUBLEMENT" SATISFAITS!
RABAIS SUR TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN
Achetez la meilleure qualité aux prix les plus bas et profitez de notre service personnalisé.

MEUBLES NAPERT & FILS LTÉE
LIVRAISON GRATUITE DANS TOUT LE QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
PLAN MISE DE COTE FACILITES DE PAIEMENT
107, INDUSTRIEL SAINT-LAMBERT DE LEVIS 889-9705
(à 10 minutes du pont Laporte, sortie 115 de l'Autoroute 73)
859, PRINCIPALE SAINT-SYLVESTRE 596-2228
Bonne valeur BV Ameublement
HOTPOINT - INGLIS
BELANGER
ROY
WOOD
JENN-AIR
HITACHI

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS
Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

RÔSBIF DE SURLONGE Désossé, complet lb SPECIAL 2.59		BOEUF HACHE Ordinaire la lb 1.39
SAUCISSE Lard et boeuf la lb 1.39	LANGUES DE BOEUF Congelées lb 1.29	CUISSES DE POULET Congelé avec dos en bte de 10 lb s la lb 1.29
JAMBON CUIT Tranché sur demande la lb 2.39	BACON ECONOMIQUE Tranché, sans couenne emballage ½ lb 69¢	CRETONS MAISON Apprêtés selon la tradition. Contenant de 10 onces 1.39
STEAK T-BONE la lb 2.99	DELICIEUX BOUDIN MAISON la lb 1.39	Lundi au mercredi, 8h30 à 17h30. Jeudi et vendredi, 8h30 à 21h00. Samedi, 8h30 à 17h00.

• Commandes téléphoniques exécutées avec soin, du lundi au vendredi
• Stationnement pour notre clientèle à côté du magasin

Carrier & Goulet
345, RUE DU PONT, QUE.
BOEUF DE L'OUEST
Tél.: 522-5291
GROS ET DETAIL

ARMAND BOUDRIAS
PLACE QUÉBEC 524-5263
PLACE BONAVENTURE 875-2013
6818, RUE ST-HUBERT 273-2851
PROMENADES ST-BRUNO 653-9422

J'aime ça un homme bien habillé en...
veston sport ou blazer

justice

par

Marcel COLLARD

Début du procès de Giguère

Le procès d'Armand Giguère, âgé de 27 ans, de la rue de l'Acadie, à Québec, s'est ouvert, hier après-midi, devant le juge Gaston Desjardins, de la cour supérieure, chambre criminelle. Giguère est accusé de tentative de meurtre, à cause des incidents survenus le 7 février 1981, à la brasserie Le Gobelet d'argent, sur la rue Lamontagne.

Un jury formé de neuf hommes et de trois femmes a été choisi au début de la journée. Le procureur du ministère public, Me Alain Gaumond a commencé l'audition des témoins. L'accusé est représenté par Me Richard Corriveau.

Accusé de tentative de meurtre

Le juge Gilles Carle a ordonné, hier après-midi, un examen médical de trois jours pour Marcel Sirois, âgé de 43 ans, de la rue de la Suète, à Sainte-Foy, un agent de gestion, appréhendé relativement à une tentative de meurtre sur la personne de Madeleine Bégin-Sirois, lundi, à Sainte-Foy.

Le rapport du médecin doit être déposé vendredi.

Guy Boucher obtient un cautionnement

Guy Boucher, âgé de 46 ans, de Fermont, accusé d'avoir causé la mort de Nicole Pierson, âgée de 26 ans, de Strasbourg, pourra reprendre sa liberté moyennant le dépôt en argent d'une somme de $2,000.

Devant le notaire Cyrille Delage, commissaire aux incendies, il avait été mis en preuve que Boucher, le 11 septembre dernier, logeant dans une chambre à l'hôtel Les vieux murs, rue Saint-Louis, à Québec, a allumé un feu dans un foyer, causant un incendie qui coûta la vie à une jeune femme originaire de la France.

Par son avocat, Me François Fortier, de l'aide juridique, il s'est adressé au juge Gilles Carle, hier matin, pour solliciter sa remise en liberté. Le juge lui a imposé comme conditions, de se rapporter à son médecin traitant aussi souvent requis, de même qu'aux autorités d'un centre pénitenciaire les 1er et 3e lundis de chaque mois et d'aviser le greffe de tout changement d'adresse.

Lors de la comparution, le 18 septembre, Me Fortier était convenu avec le procureur du ministère public de ne point formuler une requête en cautionnement afin de permettre au prévenu de bénéficier des soins médicaux appropriés.

L'enquête préliminaire avait été fixée au 26 novembre.

RESTAURANT
JARDIN D'ITALIE
DU NOUVEAU!
MENU SPÉCIAL
du lundi au vendredi
de 17h à 21h
pour les gens
d'affaires
6.50 à 9.25
Soupe, dessert, café
inclus.
Stationnement Place
d'Youville gratuit.
Rés.: 692-0373
924, rue St-Jean
Québec

Place Sainte-Foy,
c'est tout-à-fait vous

Parce que vous aimez bien garer votre voiture tout près, tout vite. Parce que vous appréciez le temps que vous gagnez. Parce que vous avez bien d'autre chose à faire, Place Ste-Foy, c'est tout-à-fait vous.

PLACE STE-FOY
DE NATURE
À VOUS PLAIRE

Communikart

STEINBERG

UN EFFET BOEUF!

Voilà ce que vous produirez sur votre budget en le faisant profiter des bons super-spéciaux de notre **cahier publicitaire RABAIS BOEUF-BOEUF encarté aujourd'hui dans ce journal***. Faites l'effet boeuf à votre budget. Il pourra d'autant mieux résister à l'inflation.

* sauf dans les villes éloignées de la zone de diffusion principale de ce journal.

GROSSES BANANES
DÔLE
LA LB
.33

POMMES DE TERRE
QUÉBEC
CANADA NO 1
SAC À FENÊTRE
DE 20 LB
2.39

POMMES GOLDEN DELICIOUS
DE LA C.B.
EXTRA DE FANTAISIE
LA LB
.49

CHOUX DE BRUXELLES
PRODUIT DU CANADA ou des É.-U.
CANADA NO 1
LA LB
.79

CITRONS
DE L'ARIZONA
PRODUIT DES É.-U.
FORMAT 165
PIÈCE
1.12

MELON HONEYDEW
DE CALIFORNIE
PRODUIT DES É.-U.
FORMAT 6
PIÈCE
1.59

AVOCAT
DE FLORIDE
PRODUIT DES É.-U.
FORMAT 32
PIÈCE
.49

POIREAUX
DU QUÉBEC
2 POUR
.68

PRUNEAUX MOYENS SUNSWEET
DE CALIFORNIE
SAC DE 2 LB
2.98

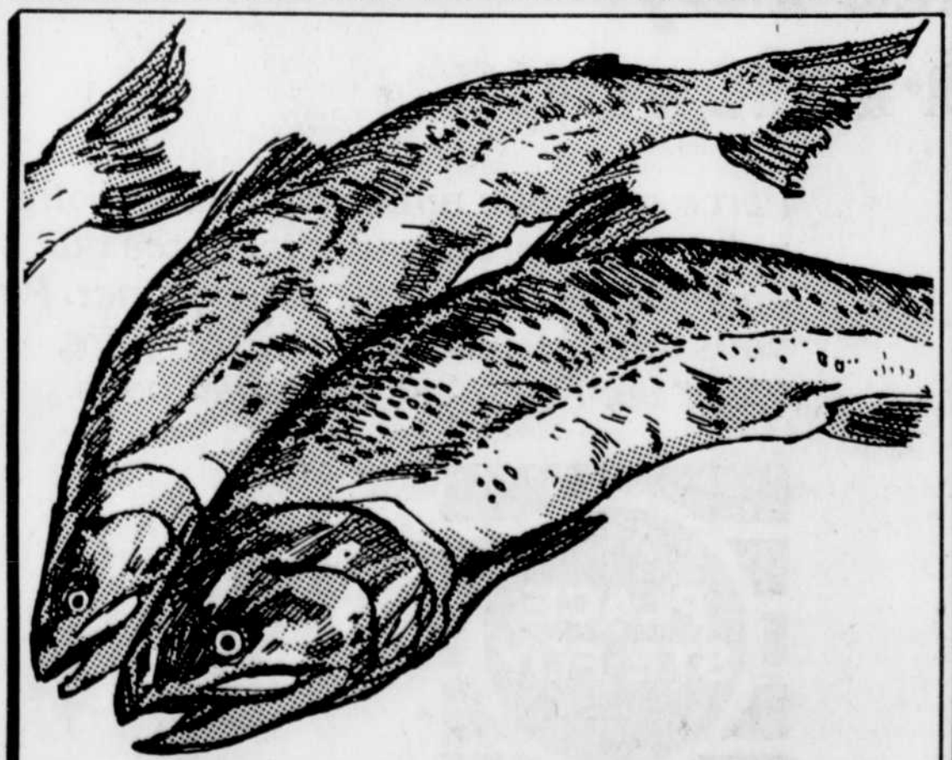

SAUMON ROSE DU PACIFIQUE ENTIER SURGELÉ
3 À 5 LB
LA LB
1.78

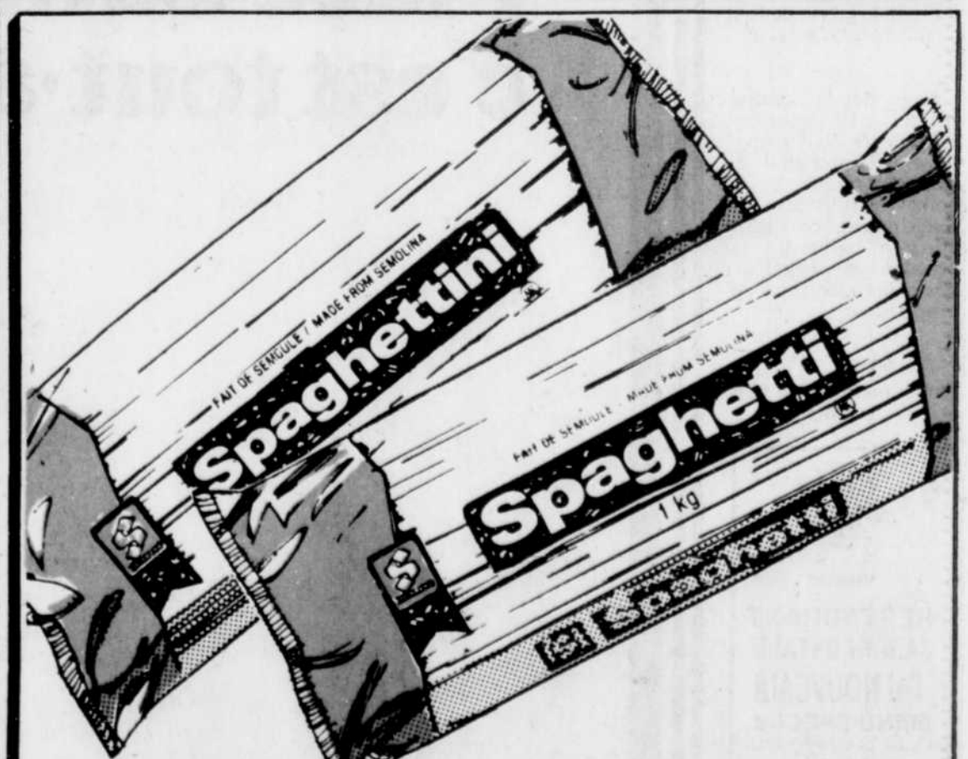

SPAGHETTI, SPAGHETTINI OU MACARONI COUPÉ
STEINBERG
PQT DE 1 kg
.79

Les articles annoncés dans ces pages sont en réclame aux supermarchés situés dans la ville principale de diffusion de ce journal et sa proche banlieue jusqu'à la fermeture mardi prochain 18 h. Il est possible que certains articles, particulièrement les articles non-alimentaires ne soient pas offerts dans tous nos supermarchés ou offerts dans un format différent de celui annoncé. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article en réclame venait à manquer en rayon, demandez un bon de garantie de prix au comptoir d'information.